

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **103 (1967)**

Heft 38

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

éducateur

et bulletin corporatif

Le soir de la bataille de Morat, le 22 juin 1476, Charles-le-Téméraire, accompagné de quelques cavaliers, galopa d'une seule traite jusqu'à Morges, où il fut accueilli par les autorités locales dans leur Hôtel de Ville. C'est là qu'il passa la nuit.

Cet ancien Hôtel de Ville situé en face de l'actuel Hôtel de Ville construit en 1520, et de l'autre côté de la Grand-Rue, a été identifié il y a une trentaine d'années par M. Campiche, archivist. Il comprenait probablement une auberge, tandis qu'aujourd'hui son rez-de-chaussée est occupé par une confiserie.

Le dessin que nous donnons nous en montre le premier étage orné de colonnes et de balustres postérieurs aux galeries en bois du temps du Téméraire.

La porte du fond devait être celle de la salle du Conseil, car les armoiries sculptées et peintes qui la surmontent sont celles de la ville de Morges.



Ric. Berger. - Ancien Hôtel de Ville, Morges -

Numéro spécial de documentation historique

— *Le Moyen Age, étude de F. Aerny*

— *Au cœur de la Révolution, choix de textes*

De plus, en page 705, la lecture du mois

Communiqués urgents

AVMG

Cours de ski, mise en conditions, Bretaye 16 et 17 décembre

Ce cours est ouvert à tous les membres du corps enseignant. Logement et pension à Bretaye. Possibilité de participer au cours le dimanche seulement.

L'AVMG prend à sa charge les frais d'organisation et d'instruction et rembourse, à ses membres, les frais de transports.

Inscriptions et renseignements auprès de J. Montangero, Cité-Parc E, 1860 Aigle, tél. (025) 2 25 89, jusqu'au 2 décembre.

Technique Freinet

Exploitation du texte libre :

Orthographe, grammaire, vocabulaire, enquête, lecture, échanges, etc.

Les groupes enfantines, inférieurs, moyens, supérieurs, aux mêmes endroits le 7 décembre à 17 heures.

Rencontre pour enseignants primaires et secondaires de Suisse romande

du samedi 2 décembre, à 15 heures, au dimanche 3 décembre, à 17 heures.

Camp de Vennes, Ligue pour la lecture de la bible, route de Berne 90, 1010 Lausanne. Tél. (021) 32 15 38.

Thème :

**Dire non à la secte et
prendre rang dans l'Eglise.**

Orateurs : Maurice Ray, pasteur ; Daniel Courvoisier, instituteur ; Raymond Gallay, secrétaire des GBU de Suisse romande.

Bienvenue à cette 11^e retraite !

Son thème est une recherche bien nécessaire dans une chrétienté qui craint la secte et tombe dans le sectarisme, qui parle de l'Eglise et la veut, mais ignore ce qui la constitue.

La ligue n'appartient à aucune Eglise particulière. Elle ne cherche pas à créer de nouvelles communautés de croyants, mais encourage ses membres à un témoignage vivant dans leurs Eglises ou communautés respectives.

Pour Noël

Poésies de Noël, brochure N° 80, prix 4 fr. 50, 250 pages, format 12 × 21 cm. Couverture plastifiée, illustrée par André Siron, présentation et typographie parfaites.

Editeur : **Guide de documentation romande.**

Deux cents poésies réparties en quatre sections de cinquante textes chacune.

I. De 5 à 7 ans

II. De 8 à 10 ans

III. De 11 à 13 ans

IV. De 14 à 16 ans

La 3^e édition de cet ouvrage à succès a été considérablement enrichie et complètement refondue.

On y trouve les plus belles poésies de Noël de la langue française, de **Racan** à **Cadou**, en passant par **Péguy**, **Héridia**, **Samain**, **Jammes**, **Fort**, **Marie Noël**, sans oublier **Piachaud**, **Spieß**, **Franzoni**, **Rudhardt**, **Pierre-Humbert**, **Jeaneret**, **Zermatten**.

Nos collègues contemporains y figurent en bonne place : **Vio-Martin**, **Norette Mertens**, **Colette Emmel...** **Alexis Chevalley**, **Henry Devain**, **Gabriel Mützenberg...**


Les membres du corps enseignant qui désirent ce florilège de Noël — même les abonnés de la *Guilde* — sont priés de le commander à

M. Louis Morier-Genoud

Instituteur

1843 Veytaux-Chillon (VD)

A telle enseigne...
Dire « ma banque » comme on parlerait d'une collaboratrice indispensable. La banque est entrée aujourd'hui dans le vocabulaire quotidien de chacun.



BANQUE CANTONALE VAUDOISE

POUR BIEN SKIER AU JURA CET HIVER



téléski
des Savagnières
ROUTE ST. IMIER-CHASSERAL

avec son home moderne et confortable pour écoles « Le Clef des Champs ».
4 dortoirs ; 50 places.
Prix très avantageux.

Renseignements : Téléski des Savagnières
2610 Saint-Imier
(039) 4 11 80.

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÈBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE



8, Beau-Séjour

Tél. permanent 22 42 54 Transports Suisse et étranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

Le Moyen Age

Etude réalisée par F. Aerny, Lausanne.

Première partie : La noblesse.

Deuxième partie : Les sujets a) campagne b) ville.

Première partie

Avertissement

Ce travail, essentiellement de compilation, ne prétend fournir qu'une documentation à l'état brut. Ainsi chacun pourra y piquer ce qui lui convient. Mais pour pouvoir piquer, il faut qu'il y ait assez de matière, d'où la longueur de ce texte. De plus j'ai évité, autant que possible, que ces notes fassent double emploi avec la remarquable documentation que notre collègue H. Hagin a fait paraître il y a déjà plusieurs années.

INTRODUCTION

Comment subdiviser le Moyen Age

Le Moyen Age s'étend sur un millénaire, ce qui implique une évolution. Il importe de définir quelques périodes en les caractérisant.

Le Moyen Age s'ouvre sur une période de marasme économique, de fuite monétaire vers les pays orientaux, de décadence de l'Etat qui devient un patrimoine de chef (500 à 750).

La renaissance carolingienne est brève et incomplète. L'Occident se détourne de la mer où règnent les flottes arabes. Ce qui subsiste d'économie se replie sur lui-même (750 à 850).

Puis c'est l'époque des invasions arabes, normandes et hongroises où tout semble se dissoudre. Une seule nécessité, primordiale, s'impose : survivre (850 à 1000).

Ensuite, l'ordre renaît peu à peu. Née dans les Flandres, l'industrie textile se répand, le commerce se développe, le numéraire réapparaît. C'est la lente montée qui aboutit à l'apogée du XIII^e siècle, le grand siècle du Moyen Age, le siècle de saint Louis, de Thomas d'Aquin, des cathédrales.

Le pouvoir étend son emprise, la Guerre de Cent Ans éclate, la grande peste dépeuple l'Europe, la mentalité évolue sous l'emprise de ces événements, le Moyen Age va finir (XIV et XV^e siècles).

Note : Cette subdivision est très schématique.

L'ambiance médiévale

Quand on parle de Moyen Age, il faut tenter de recréer le climat de l'époque, tâcher de saisir l'homme à travers sa vie quotidienne.

Ces hommes vivaient au milieu d'une nature moins domestiquée qu'aujourd'hui, donc plus hostile. Et leur dépendance à l'égard de cette nature était plus grande.

Le peuple était très souvent sous-alimenté. La pomme de terre était inconnue et les aliments de base étaient le pain, les choux et le lard. Les famines étaient fréquentes, aggravées par le manque de moyens de communication. Aussi, on mourait jeune. Cette effroyable mortalité infantile, les épidémies, sous-alimentation des humbles, excès de table et abus des épices chez les riches, superstitions façonnaient des hommes durs, instables, passant d'un extrême à l'autre sans raison, aux réactions imprévisibles.

La notion du nombre, celle du temps étaient très relatives chez ces hommes. Le jour était divisé en 12 heures de jour et 12 heures de nuit quelle que soit la saison. Et l'on cite comme un phénomène le roi Alfred (fin du IX^e siècle) qui transportait avec lui des cierges d'égale longueur qu'il faisait allumer les uns après les autres afin d'avoir une notion plus précise du temps qui s'écoulait.

En 1284, il fallut une grande enquête pour déterminer l'âge d'une des plus riches héritières de France.

Un chroniqueur voulait-il exprimer qu'une armée était particulièrement importante, il articulait des chiffres invraisemblables. Un siècle après la conquête de l'Angleterre par les Normands, un auteur voulant donner le nombre des fiefs militaires créés par Guillaume le Conquérant donne un nombre, 32 000, qui est fort probablement le sextuple du nombre réel.

Quant au droit, il est fondé sur la coutume ; et l'écrit, pendant le haut Moyen Age, n'a aucune importance. Celui qui pourra prouver, par témoins, qu'il a toujours labouré certain champ, que son père l'avait labouré avant lui, sera reconnu comme légitime propriétaire du champ.

Pour tout acte, il faut des témoins. Plus ils seront jeunes, plus longue sera la période pendant laquelle le souvenir subsistera. On prend donc des enfants comme témoins. Mais il s'agit de graver indélébilement le souvenir de l'acte dans sa mémoire. Nos ancêtres avaient déjà des notions de psychologie. Ils pratiquaient l'association des idées, des souvenirs. Lors de la conclusion de l'acte, le jeune témoin recevait une gifle magistrale, ou subissait à l'improviste un bain forcé ; parfois il recevait un menu cadeau. Ainsi, le souvenir de l'acte resterait gravé dans la mémoire du témoin. Ce n'est qu'à partir du XII^e siècle que l'écrit prend de l'importance.

Ajoutons à cela la légalité de la « faide », guerre privée ou vendetta, et l'on aura une première idée du climat médiéval.

LA NOBLESSE

La féodalité

L'Etat dissous doit être remplacé dans ses fonctions tutélaires. La féodalité sera cet ersatz. Plus tard, la puissance de l'Etat se développant, il reprendra ses fonctions essentielles qui sont de faire régner l'ordre et la justice, et la féodalité reculera. Quand le service militaire ne sera plus son apanage exclusif, elle disparaîtra, non sans résistance, devenue inutile. Voici une anecdote pouvant illustrer cette évolution.

Arnoul, seigneur d'Ardres, au XII^e siècle, était revenu d'Angleterre avec un ours énorme dont le roi d'Angleterre lui avait fait cadeau. Les habitants de la seigneurie prenant plaisir au spectacle que donnait cet ours, assailli par des chiens qui se précipitaient contre lui en aboyant et en lui arrachant des poils, prièrent le seigneur d'Ardres de garder cet ours pour leur plaisir dominical. L'on convint que, pour nourrir l'ours et son gardien, chaque feu de la châtellenie donnerait un pain par an. Tant que vécut l'ours, chacun fut satisfait. Mais l'ours mourut... et sire Arnoul continua à percevoir la redevance.

Le fief

Cette institution-clef du Moyen Age a une double origine, romaine et germanique.

Le Bas-Empire romain a connu le patronage exercé par les puissants sur les faibles, ces derniers étant plus ou moins consentants. Le faible vient trouver le puissant, lui remet sa terre en implorant sa protection. Désormais, il ne sera plus que locataire de sa terre.

Le chef de clan germanique avait ses guerriers domestiques qui vivaient à sa table et qui étaient récompensés par des cadeaux divers. L'on en vint à distribuer, en guise de salaire, une terre à condition que le fidèle accourût, monté et armé, à toute réquisition du chef.

Pensant mieux s'attacher ses grands et s'assurer la fidélité de ses sujets, Charlemagne encourage la féodalité naissante. Lui-même rétribue ses comtes en leur remettant, comme salaire, une terre ; mais cette terre est reprise quand la fonction n'est plus exercée.

Les désordres des IX et X^e siècles vont donner l'essor décisif à la féodalité.

En résumé, un fief peut être :

- a) un alleu devenu fief afin que l'alleutier jouisse de la protection d'un plus puissant,
- b) un salaire correspondant à une obligation précise. Seuls les fiefs militaires sont réputés fiefs nobles. De plus, l'armement d'un chevalier, le combattant par excellence de cette époque, avec l'entretien de son écuyer, coûte cher et implique un revenu important.

Note : Il existe des fiefs non nobles ; ainsi un abbé s'assurera la collaboration d'un maître d'œuvre (entrepreneur) par la remise d'un fief.

Evolution de l'institution

Au début, le fief est personnel et lié à la fonction dont le titulaire est révocable en tout temps. Mais déjà les règnes des fils de Louis le Pieux voient le fief devenir héréditaire pour autant que l'obligation de servir soit remplie. Si le titulaire meurt en laissant des enfants trop jeunes pour servir, c'est un proche des orphelins qui tiendra le fief de façon transitoire, ou bien la veuve se remariera.

Puis le fief deviendra objet de commerce. Alors un vassal pourra, détenant des fiefs divers, avoir plusieurs suzerains. Il faudra déterminer quel sera l'hommage prépondérant ; et l'on créera l'hommage-lige, c'est-à-dire l'hommage qui l'emporte sur tous les autres.

Devoirs des vassaux

1. Le service d'ost, soit généralement 40 jours par an de service militaire comme chevalier, aux frais du vassal. Si ces 40 jours sont dépassés, le vassal est soldé ; ou bien il peut rentrer chez lui.
2. Le service de cour consiste à venir sur appel à la cour du suzerain, soit pour l'assister de ses conseils, soit pour l'aider à rendre la justice, soit pour l'escorter dans une réception ou lors d'une fête.
3. L'aide financière, que ce soit l'aide aux trois cas ou l'aide aux quatre cas (départ du seigneur pour la croisade, rançon du seigneur captif, chevalerie du fils aîné, mariage de la fille aînée du suzerain).

Ces coutumes se trouvent fixées au XI^e siècle.

Devoir du suzerain à l'égard du vassal

1. Avant tout protéger la personne et les biens du vassal.
2. Lui rendre bonne justice.
3. Venger le vassal victime de violences.
4. Défendre la veuve et les orphelins du vassal mort prématurément. Souvent, le suzerain les prend dans son château.

Cela, ce sont les devoirs réciproques théoriques, parfois observés scrupuleusement, parfois violés.

Quelques exemples

En 1210, un chevalier promet à son suzerain l'aide de guerre pendant 6 semaines et « *de venir, lorsque j'en serai requis, à la fête que ledit seigneur fera, pour y demeurer à mes frais, avec ma femme, huit jours durant* ».

Pour les fiefs d'église, l'aide était différente. Les vassaux de l'évêque de Bayeux devaient aide financière quand l'évêque se rendait à Rome, lors de réparations à la cathédrale, ou si le palais épiscopal était incendié.

« *Il est mon seigneur, dira au XIII^e siècle le sire Ibelin (Terre sainte) en parlant de Frédéric II qu'on lui propose d'assassiner parce que son pire ennemi, quoi qu'il fasse nous lui garderons notre foi.* »

Exemple de création de fiefs

Guillaume le Conquérant, après sa conquête de l'Angleterre en 1089, crée des fiefs de chevaliers qu'il distribue à ses fidèles. Mais chaque fief a l'obligation de fournir un nombre déterminé de chevaliers avec leurs écuyers ; le chiffre est fixé une fois pour toutes, baronnie par baronnie. Ainsi, chaque grand vassal, laïque ou ecclésiastique, est contraint de s'attacher à son tour des vassaux. Alors que les laïques prélèvent sur leur fief des domaines à distribuer, à titre de fiefs, à leurs vassaux, certains abbés préfèrent, au début, loger et entretenir leurs vassaux au couvent. La suite se devine aisément : ce mélange de moines et de soudards devient impossible et la place du pauvre cellérier intenable. Aussi, après quelques années, tous les abbés ont chassé (distribué des terres) à leurs vassaux.

Une grande famille féodale : les Savoie

Le Pays de Vaud a vécu pendant un quart de millénaire sous la domination savoyarde et nos élèves ne connaissent que Pierre II. Il ne serait pas inutile de parler plus ou moins brièvement des trois grands princes du XIV^e siècle : Amédée VI, Amédée VII et Amédée VIII. Le personnage du célèbre Comte Vert parle plus aux enfants que le grand politique que fut Amédée VIII et le règne du Comte Rouge fut bref. Ce sont ces raisons qui ont déterminé l'importance des notes consacrées à ces trois princes. Ceux que le sujet intéresse plus particulièrement pourront se reporter soit à « *Le Pays de Vaud* » de R. Paquier, soit aux trois tomes de « *La Maison de Savoie* » de S.M. la reine Marie-José de Savoie.

Amédée VI, le Comte Vert

Ce parfait héros de la chevalerie courtoise régna pendant quarante ans. Il naquit en 1334, à Chambéry, et, son père étant mort en 1343, il régna, jusqu'à sa majorité fixée selon la coutume à quatorze ans, sous la tutelle de Louis II, baron de Vaud, et d'Amédée III de Genève, ses parents.

C'est au printemps 1346 qu'Amédée VI vient pour la première fois chez nous. Il a 12 ans et Chillon lui ouvre ses portes. Ses vassaux vaudois sont là, prêts à lui rendre hommage : Jean de Blonay, Pierre de Gruyère, Aymon de Cossonay, Rodolphe d'Oron. Pendant quinze jours, réceptions et banquets animent les salles du château, toutes tendues de magnifiques tapisseries. Et, pour distraire le jeune prince, on fait venir, de Villeneuve, la grande galère qui évolue sous ses yeux.

C'est lors d'un tournoi, d'aucuns disent à Chambéry en 1348, d'autres à Bourg-en-Bresse en 1353, qu'Amédée adopte la couleur qui devait être la sienne pendant toute sa vie : le vert. Il paraît, ce jour-là, tout de vert habillé. Désormais, ses habits, ses tentures, ses tentes et même la voile de la galère qui l'emmena à Byzance seront verts.

En 1352, appelé par l'évêque de Sion, le Comte Vert intervient au Valais. Dans ses troupes figurent 155 cavaliers vaudois. Sion est prise après un siège de quatre jours et une

lutte acharnée. A cette occasion, Amédée se fait adouber chevalier.

« *Le bon chevalier Messire Guillaume de la Baume sacqua (tira) son épée et donna la colée à son maître en disant : chevalier, par St-Georges !* »

En 1355, Amédée convoque la chevauchée pour une expédition contre le Faucigny. Un fort contingent vaudois y participe. Parmi les grands vassaux figurent le seigneur de Grandson avec 24 hommes, Jean de Blonay avec 122 soldats, François de la Sarraz avec 200 hommes. La région de Vevey-Villeneuve fournit 150 fantassins, Vevey 1700 (?), Morges 300, Mont-sur-Rolle 160, Nyon 300, Moudon 120, Yverdon 350, Les Clées 240, etc... Les villes fournissent en outre quelques cavaliers : Vevey 10, Villeneuve 10, Rolle 9, Morges 6, etc...

En 1359, moyennant 160 000 florins d'or (plusieurs millions de notre époque), le comte acquiert le Pays de Vaud de Guillaume de Namur auquel il était échu par le mariage. Désormais le Pays de Vaud dépendra directement de la maison de Savoie.

1366, 1367, c'est la croisade du Comte Vert. Il convoque ses vassaux, des troupes de volontaires, des mercenaires milanais, anglais et allemands. Si les milices communales vaudoises ne participent pas à l'expédition en vertu de leurs franchises, en revanche plusieurs seigneurs suivent leur prince. Il y a Guillaume de Grandson et son fils Othon, Guillaume d'Estavayer, Pierre d'Oron, Georges des Clées, Gérard de Senarclens, Aymon de Prez, Jacques de Grandson, Antoine d'Yverdon, François de Pontverre-Aigremont, le chevalier de Bottens, celui de Gland, un nommé Thomas Bize de Moudon, d'autres encore. L'expédition s'empare de Gallipoli puis fait campagne en Bulgarie et obtient la délivrance du basileus. Retour à Byzance, prise de forteresses turques et l'expédition revient au pays. Cette aventure ne rapporte rien, ni au comte, ni à Byzance qui perd de nouveau Gallipoli. De plus, elle a été ruineuse pour les seigneurs qui se sont endettés ; mais ils rentrent couverts de gloire. Peut-être est-ce dans cette expédition que Guillaume de Grandson, (bras droit du comte) qui a pu admirer les merveilles de l'Orient, à l'idée de faire peindre les belles fresques qui ornent le chœur de l'église de Ressudens qui fait partie de sa seigneurie.

Le comte et la comtesse séjournent volontiers au Pays de Vaud, surtout à Morges. En automne 1381, avec sa suite, ils ne consomment pas moins de 3500 litres de vin. A cette occasion, la comtesse obtient de son époux le percement de fenêtres « franceyses », c'est-à-dire gothiques, dans les épaisses murailles du Château de Morges. Et les premières vitres sont posées par les soins d'un verrier de Cully.

La chasse est l'un des sports favoris du comte. En 1380, il chasse l'ours dans les forêts de Vouvry avec une meute de 120 chiens. Il a sa ménagerie. En 1379, les hommes de la terre de Bonmont lui amènent un ours vivant de la part de l'abbé ; le seigneur de Vuippens envoie deux faucons. Il y a encore un ours, un faucon blanc, un perroquet, un petit lion qui fut amené dans une caisse. Les comptes de Ripaille pour 1379 et 1380 nous apprennent qu'on y buvait les vins d'Aigle, de Villeneuve, de Vevey, du Dézaley, d'Epesses, de Cully, de Morges, d'Aubonne, de Sion, de Conthey, d'Ardon.

Au début de mars 1383, le Comte Vert meurt, de maladie, au cours d'une campagne en Italie.

Amédée VII, le Comte Rouge

C'est le fils du Comte Vert qui lui succède. Amédée VII est né en 1360. On peut le voir représenté sur une des stalles de l'église St-François de Lausanne. Si le père avait choisi le vert, le fils choisit le rouge comme couleur. Il n'a guère le temps de donner sa mesure car il meurt en 1391, après huit ans de règne, des suites d'un accident de chasse.

Après coup, on accuse sa mère et le sire Othon de Grandson de l'avoir fait empoisonner. Accusation fautive, lancée en particulier par le jeune Gérard d'Estavayer, le plus effronté ennemi de Grandson. Il s'en suit le célèbre duel de Bourg-en-Bresse où le vieux chevalier-poète, Othon de Grandson, trouve la mort, âgé de soixante ans, en 1396 (ou 1397), soit 5 ans après la mort du comte.

Amédée VIII

Encore un grand prince dont on a pu dire qu'il est le véritable fondateur de l'Etat de Savoie. Et c'est le dernier des grands princes de la lignée et le premier à porter le titre de duc octroyé par l'empereur. Devenu vieux, il se retire à Ripaille, laissant la couronne ducal à son fils. Mais en 1439 des prélats du Concile de Bâle le choisissent comme pape. Ce sera l'antipape Félix V. Il doit abdiquer cinq ans plus tard à Lausanne, conservant certains privilèges (titre de cardinal, pouvoirs pontificaux en Savoie) jusqu'à sa mort survenue à Ripaille en 1451.

Le duel de Bourg-en-Bresse

(7.8.1396 ou 1397, suivant les auteurs)

Voici le récit du chroniqueur Olivier de la Marche :

« *Mais au commencement de la bataille, ledit messire Othon enferma son ennemi d'un coup de lance en la cuisse senestre (gauche) et, s'il eut poursuivi, messire Gérard avait du pire, mais il le laissa se défermer...*

Et dit-on que, remontant à cheval, a fait en son logis ôter une lame de son armure qui le gênait. Et là était présent, entre les autres, l'hôte de messire Gérard d'Estavayer qui avertit son hôte de la lame ôtée et duquel côté elle manquait. Ledit messire Gérard mit de la peine à trouver cet endroit, mais il fit tant qu'il le trouva et lui mit son épée dans le ventre. Othon de Grandson fut abattu et navré à mort. Et fut la fin si piteuse que son ennemi lui leva la visière de son bassin et lui creva les deux yeux en lui disant : « Rends-toi et te dédis. » Le bon chevalier ne voulut oncques dédire ni rendre et disait toujours tant qu'il put parler : « Je me rends à Dieu et à Madame Sainte Anne » et ainsi mourut. »

Othon III de Grandson, poète

Les quelques vers qui suivent donneront une idée de ce poète de chez nous parfaitement inconnu.

*Adieu, jeunesse, m'amie,
De vous me faut départir,
Plus ne vous puis retenir
Car le temps ne le vuelt mie.*

*Et sans votre compagnie
Ne dois nulz amour servir.
Adieu, jeunesse, m'amie,
De vous me faut départir.*

Ou encore

*Qui doit jamais avoir fiance
En femme, tant ait de prudence,
De beauté ou de courtoisie ?...*

Ou

*Adieu vous dys, vraz amoureux,
Adieu, tous cœurs liés et joyeux ;
Adieu, ma dame et mon cuer doux ;
De vous ne puis être oublieux...*

lié = en liesse

Le château

Le noble vit généralement à la campagne. La maison seigneuriale s'élève le plus souvent dans une agglomération ou à proximité. Parfois, il en est plusieurs dans le même village. Elle se distingue nettement des chaumines environnantes

parce qu'elle est mieux bâtie et, surtout, organisée pour la défense. Invasions et guerres intestines sont la cause de cette nécessité de fortifier.

Ces premiers édifices étaient fort simples, au moins en dehors des pays méditerranéens : une tour de bois. On a la description d'une de ces tours, vers la fin du XI^e siècle : « au premier étage, une salle où le puissant avec sa mesnie vit, converse, mange et dort ; au rez-de-chaussée, le cellier à provisions. Non loin de la tour, quelques bâtiments fort simples. » Habituellement, on creuse un fossé autour de cette tour carrée. Parfois, une enceinte de palissades et de terre battue, entourée à son tour d'un fossé, court autour à quelque distance de la tour. Elle permet de mettre en sécurité divers bâtiments d'exploitation et la cuisine que le danger d'incendie recommande de placer à l'écart ; la cour ainsi formée sert, au besoin, de refuge aux dépendants ; elle évite à la tour un assaut direct et rend moins aisé, vis-à-vis de ce réduit, l'emploi du mode d'attaque le plus efficace : le feu. Mais alors il faut, pour garnir la palissade, disposer de plus d'hommes d'armes que ne peuvent entretenir le commun des chevaliers. Tour et enceinte se dressent le plus souvent sur une éminence, naturelle ou artificielle, afin de faciliter la défense. Ce sont les magnats qui, les premiers, ont recours à la pierre. Les ruines des tours d'un Foulque Nerra sont impressionnantes. Peu à peu, les petits et moyens chevaliers se mettent, aux XII^e et XIII^e siècles, à utiliser la pierre pour dresser leurs donjons carrés.

Chez nous, ce sont les Savoie qui introduisent la tour ronde, plus facile à défendre, parce que sans angles morts. Le château savoyard comporte quatre tours rondes dont une plus grosse et plus élevée qui sert de donjon ; quatre murs épais relient ces tours et l'ensemble est rectangulaire.

Pierre Mainier, l'architecte de Pierre II de Savoie, intervient dans la construction de plusieurs châteaux dont Yverdon, type de la forteresse savoyarde. En 1261-1262, Mainier paie 243 livres lausannoises (1 livre = 250 francs actuels) au maçon chargé d'édifier le donjon circulaire de Saillon. Les principales constructions du château d'Yverdon sont devisées pour les tours, courtines et douves, 1054 livres lausannoises. (Les équivalences sont, en matière monétaire, toujours très approximatives).

Un des plus grands ensembles fortifiés, type du château médiéval, est le Crac des chevaliers, en Syrie. Il comprend deux enceintes concentriques. L'enceinte intérieure, côté sud, élève ses murs au-dessus d'un talus de 26 m. de haut. L'ensemble couvre une superficie d'environ 25 000 m² ; longueur N-S : 220 m (plus du double de notre cathédrale) ; largeur E-O : 135 m. Certains murs ont plus de 8 m d'épaisseur. L'une des tours a sa terrasse à 36 m de l'eau du fossé (hauteur). Une salle mesure 120 m de long. Puits, citernes, four, moulin, pressoir, magasins permettent à la forteresse d'emmagasiner pour cinq ans de vivres. Entre les deux enceintes, une rampe d'accès, en grande partie couverte, permet aux chevaliers d'atteindre le château proprement dit sans descendre de cheval. (cf Terre sainte romane, collection Le Zodiaque).

Le Château Gaillard, aux Andelys, entre Mantes et Rouen, domine de plus de cent mètres la Seine. Il est construit sur un éperon rocheux très escarpé. Les constructions mesurent 160 m de long sur près de 80 m de large. Un fossé, creusé dans le roc, large de 10 m et profond de 8 m, entoure un ouvrage avancé en forme de mitre, composé de quatre tours rondes reliées par d'épaisses murailles. Le franchissant, un pont mobile donne accès au château proprement dit. Avec ses deux enceintes, ses casemates creusées dans le roc, son donjon de 20 m de diamètre dont les murs ont 5 m d'épaisseur, c'est une forteresse formidable. Ajoutons que les trois étages du donjon communiquent entre eux par des escaliers de bois mobiles.

Ces forteresses ne sont pourtant pas imprenables si l'on dispose de moyens suffisants. Les attaquants combrent les fossés ; creusent des sapés sous les murs et les étayent au fur et à mesure qu'ils avancent, la sape terminée est bourrée de fagots qu'on enflamme, les étais brûlent et une portion de la muraille est ébranlée ou s'écroule ; ils construisent des tours de bois dominant les murailles et revêtent ces tours de peaux de bêtes fraîchement écorchées pour empêcher l'incendie ; ils bâtissent des trébuchets qui lancent des blocs de pierre contre les murailles, sur les constructions sises à l'intérieur.

Voici le récit d'un siège de Tyr par les Croisés, au début du XII^e siècle. Le roi Baudouin I fit construire deux puissantes tours de bois dominant la ville, dont la plus grosse soumettait tous les jours les assiégés à un bombardement terrible. Mais un sheik tripolitain parvint à brûler les deux tours. Il prit avec lui mille hommes munis de leurs armes et d'un fagot de bois. Faisant une sortie à l'improviste, la plupart de ces hommes parvinrent à s'approcher des tours et ils jetèrent leurs fagots autour et y mirent le feu. Pour empêcher les Francs d'éteindre l'incendie, le sheik avait fait préparer des pots remplis d'excréments et ses hommes les lançaient sur les Francs qui faisaient, pour la plupart, demi-tour tant l'odeur était insupportable. Ensuite, soixante-dix paniers pleins de bois imprégné de naphte et de poix, de lin et de soufre furent lancés contre les deux tours qui finirent par s'écrouler au milieu des flammes.

Lors de la prise de Jérusalem par les Croisés, en 1099, les défenseurs disposaient de feu grégeois. En outre, ils avaient matelassé les tours d'enceinte avec des sacs de coton et de foin pour amortir les effets des coups des blocs de pierre. Le vendredi 15 juillet, au matin, Godefroi de Bouillon put approcher jusqu'à la muraille même son château roulant (tour de bois) préalablement recouvert de peaux de bêtes fraîchement écorchées. Il se trouvait avec son frère à l'étage supérieur. Vers midi, il réussit à lancer une passerelle entre sa tour et les murailles et il s'y précipita avec ses chevaliers pendant que d'autres, appliquant des échelles contre le mur atteignaient également le sommet du rempart.

Note : On trouve, dans Ivanhoé, de Walter Scott, le récit de la prise du Château de Front-de-Bœuf.

Quant aux châteaux vaudois, il existe des feuillets de documentation scolaire, les articles de Ric Berger sur la « Feuille d'Avis », des monographies sur les Châteaux de Chillan et d'Oron dans la collection Trésors de mon pays, etc.

Pour rendre une visite plus attrayante, on peut donner à l'avance aux élèves les principaux renseignements et ce sont les enfants qui feront les guides ; le maître n'aura qu'à répondre aux questions qui fuseront ou à compléter par des explications de détail. J'ai pratiqué avec succès cette façon de faire lors de visites à la cathédrale. Nous avons pu y passer trois fois deux heures sans que la lassitude intervienne. De plus, des parents ont lu le « guide » et cela a renforcé l'intérêt des élèves.

Le chevalier

Avant le XIII^e siècle, l'accès à la noblesse est relativement aisé pour qui exerce le métier des armes. Mais, au XIII^e siècle, la porte d'accès à la noblesse n'est plus qu'entrouverte.

Voici comment, dans Tristan et Yseult, nous est contée l'enfance du jeune noble :

« Après sept ans accomplis, lorsque le temps fut venu de le reprendre aux femmes, Rohalt confia Tristan à un sage maître, le bon écuyer Gorvenal. Gorvenal lui enseigna en peu d'années les arts qui conviennent aux barons. Il lui apprit à manier la lance, l'épée, l'écu et l'arc, à lancer les disques de pierre, à franchir d'un bond les plus larges fossés ; il lui apprit à détester tout mensonge, toute félonie, à secourir les

faibles, à tenir la foi donnée ; il lui apprend les diverses manières de chant, le jeu de la harpe et l'art du veneur ; et, quand l'enfant chevauchait parmi les jeunes écuyers, on eût dit que son cheval, ses armes et lui ne faisaient qu'un seul corps et n'eussent jamais été séparés. »

A quinze ans, l'enfant quittait alors la maison paternelle pour aller compléter et parfaire son éducation chez un plus grand seigneur, souvent le suzerain du vassal pour qui la présence de l'enfant chez lui était un gage de la fidélité du père. Il servait pendant trois ou quatre ans à titre de page ou de damoiseau, de valet et d'écuyer. Il servait à table, découpait les viandes devant le seigneur ; il l'aidait à s'habiller et se déshabiller, à revêtir son armure, il entretenait les armes et pensait les chevaux. En même temps, il perfectionnait son maniement d'armes dans la cour du château, s'escrimant contre des mannequins. Quand le seigneur partait en expédition, le jeune homme suivait à cheval, portant l'écu du maître.

A peine sorti de l'adolescence, le jeune noble devient chevalier au cours d'une cérémonie solennelle, l'adoubement. Un chevalier plus ancien, son parrain, lui chausse l'éperon droit (souvent des éperons d'or), lui remet une épée qu'il lui ceint au côté gauche. Puis vient presque toujours un grand coup que, du plat de la main, le parrain assène sur la nuque ou la joue du futur chevalier. C'est la colée ou paumée. Du reste, le verbe adouber vient d'un vieux verbe germanique signifiant frapper.

L'Eglise, afin d'adoucir les mœurs, intervient dans la cérémonie, en particulier par le rite de la bénédiction de l'épée accompagné d'une liturgie appropriée et suivi par la bénédiction du jeune chevalier. La veillée d'armes, avec les prières qui l'accompagnent, est une nouvelle tentative de l'Eglise. Mais cette intervention ecclésiastique ne se généralise pas et seule la remise de l'épée par un parrain et la colée sont nécessaires.

Ensuite, l'Eglise cherche à imposer un code chevaleresque qui sera plus ou moins suivi. Avant que le chevalier qui fait bénir son épée puisse la reprendre sur l'autel, un serment lui est demandé qui lui impose de se conduire droitement, de secourir et protéger les faibles.

Le nouveau chevalier ordonné, une fête se déroule et, là, notre jeune noble doit faire montre de son adresse. Tantôt il chevauche, lance en arrêt, contre un mannequin qu'il doit abattre en le frappant à un endroit précis s'il ne veut pas, le mannequin pivotant, recevoir un coup de bâton dans le dos et faire rire les spectateurs. C'est la quintaine. Tantôt il doit enlever au galop de son cheval, avec sa lance, des anneaux suspendus à un poteau. C'est le jeu de bagues.

Souvent le chevalier est créé sur le champ de bataille. Alors l'Eglise est absente de la cérémonie. Nous avons vu le Comte Vert être armé chevalier après la prise de Sion. Voici, scène plus connue, François 1^{er} au soir de la bataille de Marignan :

« Le roi, avant de créer les chevaliers, appela le noble chevalier Bayard et lui dit :

— Bayard, mon ami, je veux qu'aujourd'hui soit fait chevalier par vos mains parce que le chevalier qui a combattu à pied et à cheval en plusieurs batailles entre tous autres est tenu et réputé le plus digne chevalier.

Aux paroles du roi, Bayard répondit :

— Sire, celui qui est couronné, loué et oint de l'huile envoyée du ciel et est roi d'un si noble royaume, le premier fils de l'Eglise, est chevalier sur tous autres chevaliers.

Si dit le roi :

— Bayard, dépêchez-vous.

Alors Bayard prit son épée et dit :

— Sire, autant vaille que si était Roland ou Olivier, Godefroi ou Baudouin son frère. Certes vous êtes le premier

prince que oncques fis chevalier ; Dieu veuille qu'en guerre ne preniez la fuite.

Puis il lui donna la colée. »

Mais la chevalerie est bien morte et ce ne sont pas les guerres de religion qui vont la ressusciter.

Une des principales qualités du chevalier doit être la bravoure. On admire les beaux coups d'épée, les prouesses.

Godefroi de Bouillon s'attira l'amitié d'un sheik en lui montrant qu'il était capable de trancher le cou d'un chameau d'un seul coup d'épée.

Jocelin I de Courtenay est renommé, en Syrie, pour sa bravoure. Il en fit preuve moult fois, et notamment au cours d'un siège d'Edesse par les Turcs, en 1112.

Par trahison, les Turcs se sont emparés de trois tours et s'y sont solidement établis. C'est Jocelin qui sauve Edesse. Instruit de cette trahison, il avertit le comte d'Edesse, Baudouin du Bourg, et tous deux courent à la principale des trois tours occupées. Jocelin la voyant déjà occupée entre dans la tour, revêtu de sa cuirasse et son casque couvert d'un bât d'âne pour ne pas être blessé par les pierres que lui lancent les Turcs et, étant monté, il fait grand massacre, tuant trente hommes, coupant les échelles de corde. Les grimpeurs tombent et sont broyés dans les fossés. Le reste des Turcs de la tour, pris de panique, saute par-dessus les murailles. La ville est délivrée. (D'après Mathieu d'Edesse).

Et Baudouin IV, le roi lépreux de Jérusalem. En novembre 1183, Saladin vient assiéger le Krak de Moab. La forteresse semble près de succomber quand la flamme d'un bûcher allumé sur la tour de David, à Jérusalem, et qui de proche en proche provoque d'autres feux dans les postes de garde de la Judée méridionale vient rendre courage aux assiégés en leur annonçant du secours. A 22 ans, aveugle et paralysé, souffrant d'atroces névralgies, moribond, Baudouin IV se montre toujours roi. Il convoque l'armée de Jérusalem et se dirige vers Moab. La démonstration suffit et Saladin lève le siège. Baudouin a la joie de pénétrer au Krak.

Note : Je cite à plusieurs reprises des faits concernant les Croisades car je pense qu'on doit en parler à nos élèves car les Croisades furent un des faits marquants du Moyen Age.

Le mobilier

Voici l'inventaire du mobilier du Château de Belmont sur Yverdon, établi en 1438 :

Grande chambre :

- 1 grande arche de noyer munie d'une seule serrure
- 3 clés de la porte antérieure du château
- 2 clés, celliers et dépense
- 1 clé d'une armoire de la petite chambre
- 1 table en noyer
- 2 escabeaux
- 1 arche-banc de peu de valeur
- 1 banc de sapin
- 1 autre banc de peu de valeur.

Petite chambre :

- 2 bancs
- 1 table
- 2 escabeaux de peu de valeur.

Grande salle :

- 2 arches sans couvercle, dont l'une sert à mesurer le blé et l'autre, de peu de valeur, contient 6 éredons tout troués, de nulle valeur
- 3 châlits
- 2 bancs
- 1 auge de chêne.

Chambre-donjon :

- 1 châlit

- 2 channes en étain de peu de valeur
- 1 pot d'étain pour mesurer l'huile.

Cour :

- 1 tas de boulets de canon en pierre.

Place :

- 1 bassin de chêne.

Ecurie :

- 1 châliti
- 1 rastellum (râtelier ou rateau ?)
- 1 mangeoire
- 1 petit rastellum et 1 petite munery. (?)

Celliers :

- les greniers à blé
- 1 poulain de bois pour amener le vin par la voûte du cellier.

Four :

- 2 panières dont l'une avec couvercle.

Place :

- 1 tas de bois presque pourri.

Divers :

- 1 sceau commun de la châtellenie
- 1 clé de la tour du château
- 1 livre d'extentes (état des revenus)
- 1 petit canon en métal
- 1 grand pot en métal pour cuire
- 1 grande aiguière pour se laver les mains.

La vie des nobles

Bien me plaît le gai temps de Pâques

Qui fait feuilles et fleurs venir ;

Et me plaît d'ouïr la joie

Des oiseaux qui font retentir

Leurs chants par le bocage.

Mais me plaît aussi quand je vois, parmi les prés,

Tentes et pavillons dressés ;

Et j'ai grande allégresse

Quand je vois par la campagne rangés

Chevaliers et chevaux armés...

Et me plaît en mon cœur

Quand je vois les châteaux assiégés...

Et je vous le dis, je ne trouve point autant de saveur

Dans le manger, le boire, ni le dormir qu'à entendre le cri :

[« A eux ! »

S'élever des deux parts,

Le hennissement des chevaux vides de cavaliers...

Ainsi chante, dans la seconde moitié du XII^e siècle le hobe-reau-troubadour Bertrand de Born.

Le noble aime la guerre et la pratique avec joie. Le bon chevalier est un athlète bien nourri.

« Par Dieu ! beau sire ! celui-là est bien de votre lignée

Et en deux traits boit un setier de vin ;

Qui mange ainsi un cuissot de porc

Bien dure guerre doit-il faire à son voisin. »

La guerre, c'est le remède contre l'ennui et une occasion de s'enrichir par les cadeaux des grands barons qui ont besoin du brave chevalier, des fruits du pillage, des rançons extorquées aux prisonniers. Tandis que la paix, c'est le mépris des grands pour le pauvre chevalier, les exigences des usuriers, le lourd cheval de labour substitué au fringant destrier pour les promenades sur ses terres. Certains chevaliers se livrent au brigandage. Ainsi, avant le départ de la première croisade, il se forme, en Allemagne, des bandes de

chevaliers-pillards qui ravagent les villes rhénanes et se font exterminer dans les plaines hongroises. Rodolphe de Habsbourg se fera un nom en mettant à la raison, par la manière forte, les chevaliers-brigands du Zurichgau avant de se livrer à la même tâche en Allemagne.

Mais la guerre ne règne pas toujours. Que fait alors le noble ? Il rend la justice à ses vassaux nobles et à ses pairs. Mais cela ne l'occupe guère. Alors il chasse, pour le sport, mais aussi par nécessité car le bétail domestique a bien peu de valeur. La reproduction du porc de 1830 (sauf erreur) — cf. géographie de la Suisse — laisse rêveur et l'on se demande ce que pouvait bien être le porc au XII^e siècle.

Parfois, il y a un tournoi dans la région. Quelle aubaine ! C'est une magnifique distraction pour le seigneur, mais c'est plutôt ruineux et, parfois mortel. On a aménagé la lice (arène) dans un pré le plus plat possible et, comme au stade, il y a les pelouses réservées au bon peuple et les tribunes pour les nobles.

Les deux champions sont en place, chacun à l'une des extrémités de la lice.

« Aussitôt que les trompettes donnent le signal, les deux champions s'élancent avec la rapidité de l'éclair et le choc de leur rencontre retentit comme un coup de tonnerre. Les lances volent en éclats jusqu'à la garde, et l'on peut croire un instant que les deux champions vont être désarçonnés, car la violence du choc fait plier les jarrets aux deux chevaux qui reculent. Les deux rivaux font alors demi-tour et retournent aux deux extrémités de la lice. Là leurs écuyers leur tendent de nouvelles lances.

Le prince Jean donne de nouveau le signal et les trompettes sonnent. Une seconde fois les champions s'élancent. Cette fois le Templier vise le centre du bouclier de son adversaire. Sa lance vole en éclats, le chevalier Déshérité chancelle sur sa selle. Dès l'abord, ce dernier a visé, lui aussi, le bouclier de son adversaire mais, au dernier moment, il change de tactique et vise le casque. Le Templier tient bon mais les sangles de sa selle se rompent et il roule dans la poussière »...

Le chevalier vainqueur reçoit un prix du prince Jean et a le privilège de choisir la dame qui sera nommée Reine d'Amour et d'Honneur et qui présidera le tournoi du lendemain. A ce tournoi, le chevalier Déshérité est de nouveau vainqueur. Il va alors s'agenouiller au pied du trône où siège la Reine du tournoi qu'il a choisie et celle-ci fixe une aigrette d'honneur au casque du vainqueur. En outre, le vainqueur reçoit la rançon des chevaliers qu'il a défaits au cours des joutes.

Une réception avec banquets anime parfois le château. Venaison accompagnée de la traditionnelle sauce noire faite de poivre pilé, de fèves et de pain grillé. S'il s'agit de grands personnages, il y a souvent une pièce montée. Et de larges rasades de vin arrosent les palais échauffés.

Parfois des jongleurs, des musiciens, des montreurs de bêtes, des conteurs, les trouvères, s'arrêtent au château. Non seulement ils vont distraire leurs hôtes et les invités, mais ils donneront des nouvelles d'autres contrées.

Quant à la dame, la châtelaine, c'est parfois une virago au tempérament violent et au corps robuste. C'est une comtesse de Champagne qui envahit la Lorraine, brûle Nancy et remporte la victoire sur son ennemi. Ou cette Aubrée qui fait construire une tour dépassant en hauteur les donjons des environs et, pour vivre à son gré, ferme la porte à son mari. Mais celui-ci réussit à faire une brèche et poignarde la belle Aubrée. Ou encore la femme d'un chevalier-brigand du Périgord qui, pendant que son mari coupe pieds, mains, langues ou crève les yeux à 150 personnes, se distraint en arrachant les ongles et en coupant les seins à de pauvres paysannes. Ce sont là des exceptions, mais elles donnent une idée des mœurs du temps, en plein désordre féodal.

*Deuxième partie***Avertissement**

Les renseignements qui suivent concernent la seigneurie de Belmont pendant la période s'étendant de 1389 à 1553. Ils sont tirés du livre « La seigneurie de Belmont au Pays de Vaud » d'Olivier Dessemontet. Il s'agit de Belmont-sur-Yverdon.

LES SUJETS**La campagne****Vue d'ensemble**

Cette seigneurie forme alors un tout assez homogène, comprenant le château avec les droits seigneuriaux qui s'y rattachent et qui affectent les personnes et les biens compris en gros dans un espace territorial, la châtellenie. Elle englobe avec le château et le bourg de Belmont les sept villages ou hameaux de Gressy, Ependes, Suchy, Villaret, Sermuz, Valleyres-sous-Ursins et Ursins, c'est-à-dire un territoire de deux mille cinq cents hectares. La population de la seigneurie s'élevait, vers 1430, à environ 550 habitants et, en 1550, à un peu plus de 700 habitants (1764 : 1275 habitants ; 1950 : 1414 habitants). Cette population moindre, environ la moitié, n'a rien de surprenant au Moyen Age. Il fallait proportionnellement beaucoup plus de terre arable pour faire subsister une famille que de nos jours. Sur les labours incomplètement défoncés, privés d'engrais suffisants, les épis ne croissaient ni bien lourds, ni bien serrés. Et le système d'assolement exigeait que, chaque année, la moitié ou le tiers du sol cultivable demeurât au repos. Et rappelons que les terribles épidémies, la peste en particulier, fauchaient périodiquement une partie des habitants. En résumé, on peut dire que la seigneurie comptait 26 habitants au km².

Revenus

Les comptes de la châtellenie montrent qu'il existe deux catégories principales de revenus : en argent et en nature. Ces redevances étaient invariables ayant été fixées une fois pour toutes dans le contrat perpétuel de tenure et inscrites dans un registre appelé terrier. Pour la période considérée, le montant des redevances en argent fut déterminé sur la base du florin de petit poids et de ses sous-multiples, le sol et le denier. Or, ce florin connut une dévaluation constante et son pouvoir d'achat diminua, entre 1389 et 1536 de 75 %. Donc les redevances en argent se dévaluèrent tandis que celles en nature suivaient « l'indice du coût de la vie ». Pour notre seigneurie, les redevances en argent se montaient à 250 florins ; celles en nature rapportèrent, en 1480, 622 florins, 952 florins l'année suivante (le blé était particulièrement cher en 1481) tandis que dans le premier tiers du XV^e siècle, elles rapportaient 500 florins. Ce revenu, en argent et en nature, représente, comme ordre de grandeur, 65 000 à 75 000 francs 1967. Quant à la valeur vénale de la seigneurie, on peut l'estimer approximativement à 1 900 000 francs 1967 (20 000 florins).

Le bourg

Belmont était un bourg entouré d'une muraille de 300 mètres de long, enfermant environ 7000 m². La rue centrale et les deux rues entourant la partie centrale de l'agglomération mesuraient ensemble 210 mètres de long. Les demeures des bourgeois se serraient le long de ces voies ; entre les maisons et les murailles s'étendaient basses-cours et étables. Le bourg comptait une trentaine de maisons. Fixé au mardi de chaque semaine, un marché s'y tenait. On n'y vendait pas de légumes car chacun, en ville comme à la campagne, avait son jardin potager, mais du grain, du bétail, certains outils ou ustensiles. A l'écart des grandes routes, Belmont

ne se développera pas et la population restera essentiellement rurale.

Le statut de Belmont

Les habitants du bourg jouissent d'un certain nombre de privilèges dont ne jouissent pas les habitants des villages. Il est possible que les bourgeois acquittent un impôt de 2 deniers par toise de façade. Ils paient les lauds (droit de mutation) de 15 % mais les achats ou échanges de propriétés sises à l'intérieur du bourg en sont exempts. Dans ce cas, l'acheteur paie une coupe de vin (13,6 litres) quelle que soit la valeur de la maison ou du chesal. Le tavernier paie aussi un droit annuel d'une coupe de vin.

A Belmont, l'existence de syndics représentant la communauté des bourgeois est attestée depuis 1393. Les bourgeois de Belmont étaient convoqués coutumièrement pour vaquer aux affaires de la communauté et veiller aux intérêts du bourg. C'est dans l'une de ces assemblées qu'ils élisent deux des leurs comme syndics, pour la durée d'une année et même plus, jusqu'à révocation. Le mandat confié à ces magistrats comprend le gouvernement et l'administration des biens bourgeoisiaux, comme le droit de lever les impôts, fait assez remarquable. Ils rendent compte des recettes et des dépenses à l'assemblée des bourgeois. Enfin, ils représentent la communauté en justice, devant n'importe quelle instance judiciaire.

Ce statut est pareil à celui de nombreux bourgs vaudois.

Les fonctionnaires du château

Un noble ne vit pas sans serviteurs, ne commande pas sans seconds. A la plus modeste seigneurie rurale, il fallait un représentant du maître pour diriger la culture du domaine, requérir les corvées et en contrôler l'exécution, lever les redevances, veiller au bon ordre parmi les sujets. Le seigneur ne réside pas à Belmont. Il y a donc un châtelain assisté d'un lieutenant et d'un receveur. Il y a en outre une petite garnison de six hommes en temps normal. Le service de police est assuré par un garde-forestier, un garde-vignes et un portier qui veille sur la porte d'entrée du bourg. Enfin un notaire fonctionne comme greffier de justice. Voici un tableau indiquant en sols le salaire de ces gens :

| Fonctionnaire | Salaire en 1389-1393 | En 1451-1460 |
|--------------------|----------------------|--------------|
| Châtelain | 300 sols par an | 340 |
| Lieutenant | ? | ? |
| Receveur | ? | 260 |
| Clerc de la cour | ? | 40 |
| Ecuyer | — | 180 |
| Soldat de garnison | 2 sols par jour | ? |
| Portier du bourg | 18 sols par an | ? |
| Garde-forestier | 36 sols par an | ? |
| Garde-vignes | 62 sols par an | ? |

(pour ces trois derniers, salaire en partie en argent, en partie en nature)

à titre de comparaison :

| | | |
|---------------|-----------------|---|
| Maître d'état | 3 sols par jour | ? |
| Manœuvre | 2 sols par jour | ? |

Le châtelain, par exemple, jouissait d'autres avantages substantiels en nature, sinon il aurait gagné moins qu'un

mancœuvre. Il en est de même des autres fonctionnaires principaux.

Les paysans

La terre est répartie en tenures perpétuelles entre les cultivateurs du sol. Le paysan la tient de son seigneur, d'une part, et de son père, d'autre part, par voie d'héritage. Le censitaire est libre d'abandonner sa terre et de se fixer ailleurs. Mais tant qu'il reste, il est astreint au paiement de diverses redevances qu'on peut diviser en deux catégories : le fermage (censive) et les usages communs. La censive consiste en une somme d'argent complétée par une redevance en nature : froment, avoine, chapons, cire, huile, vin. Le montant total de la censive a été fixé au haut Moyen Age, quand l'argent, étant rare, avait une grande valeur. De plus, la seigneurie rapportait 50 000 francs payés par 500 habitants, soit en moyenne 100 francs par habitant, fermages compris dans ce montant. Or, en 1404, la censive représente les trois quarts des redevances en argent et environ les deux tiers des redevances en nature, donc les autres redevances s'élevaient au plus à 25 ou 30 francs par personne (des francs 1967). On le verra, la fortune moyenne de chaque famille était d'environ 25 000 francs. Donc les impôts n'étaient pas si écrasants que ça !

Ces usages communs (guyete, gerberie, avoinerie, panaterie, chaponnerie, corvées de charrue, de charrois, de fauchage) pouvaient être rachetés ou transformés en une redevance en argent, les paysans y gagnant vu la dépréciation constante de l'argent.

Les redevances

Avant de voir plus en détail cette question des redevances, il importe de donner quelques renseignements sur les mesures usitées à cette époque.

Monnaies

A l'époque qui nous intéresse, on utilise dans les comptes les monnaies suivantes :

| | | |
|-------------------|---|-----------------------|
| livre lausannoise | = | 20 sols ou sous |
| florin p.p. | = | 12 sols lausannois |
| sol lausannois | = | 12 deniers lausannois |
| | = | 24 oboles |
| | = | 48 pites |

Pour donner une idée du pouvoir d'achat du sol lausannois, voici quelques prix. Le premier chiffre donne la valeur en 1392, le second, la valeur en 1479.

| | | |
|--------------------------|----------|-----------------|
| 1 coupe de blé | 1,4 sols | 3,8 sols |
| 1 setier de vin | 4 | 10 |
| 1 livre de cire | 3 | 3 |
| 1 chapon | 0,8 | 1 |
| 1 pot d'huile | 1,3 | 1 |
| 1 beau cheval | — | 288 |
| entretien journalier | | |
| d'un homme et son cheval | — | 5 |
| bardeaux + transport | | |
| d'Orbe à Belmont | — | 4 sols le mille |
| clous à latter | — | 2 sols le cent |

Les mesures pour les grains (blé)

On a l'équivalence suivante :

1 muid = 12 coupes = 24 bichets = 48 quarterons, ou 360 litres, 30 litres, 15 litres, 7,5 litres (chiffres arrondis).

Pour l'avoine, ces mesures étaient différentes. Les comptes parlent de bichets combles ou ras. On a, pour 1404, les valeurs suivantes :

Blé : bichet ras = 15 litres ; bichet comble = 16 litres.
Avoine : bichet ras = 15 litres ; bichet comble = 30 litres.

Les mesures pour les liquides

1 muid = 652,8 litres ; 1 setier = 54,4 litres ; 1 coupe = 13,6 litres ; 1 pot = 1,7 litres.

Poids

La livre d'Yverdon valait 538,5 grammes. On ne sait rien de la livre usitée à Belmont.

Les censés foncières

C'est une sorte de fermage. Le fief rural de la seigneurie comprenait un peu plus de 200 tenures qui rapportaient (1404) 2154 sols, 2166 bichets combles de blé, 136 bichets ras de blé, 74 bichets combles d'avoine, 12 bichets ras d'avoine, 26 chapons, 8 livres de cire et 12 pots d'huile.

Les usages communs

(Belmont et Suchy en sont affranchis).

Panaterie : redevance à l'origine d'un pain par feu transformée en 1 denier par feu. Total : 48 deniers.

Guyete : probablement redevance due pour la garde que le seigneur assure par ses fonctionnaires ; 1 coupe de blé par an. Total : 103 bichets combles.

Gerberie : origine inconnue ; 1 coupe de blé par an. Total : 104 bichets combles.

Avoinerie : à l'origine, devait servir à l'entretien des chevaux du château ; 2 coupes par feu. Total : 172 bichets combles et 18 ras.

Chaponnerie : pour approvisionner la table du seigneur ; 1 chapon (ou 1 poule probablement) par feu. Total : 47 chapons.

Corvée de charrue : en 1404, elles sont encore réelles. Chaque feu (ou foyer) tenant des bêtes de labour devait fournir 3 corvées par an. Elles furent rachetées au début du XV^e siècle à raison de 15 deniers par corvée. En 1404, ces corvées représentent une valeur de 127 sols.

Corvées de charroi : elles assuraient les transports divers nécessaires à la vie du château (transports de bois, de pierres). Elles étaient dues par tous les feux possédant des bêtes de labour. En 1400, elles ont déjà été rachetées à raison de 8 sols par feu. Total : 376 sols.

Corvées de fauchage et de fenage : en 1404, ce sont encore des corvées réelles. Chaque feu devait une journée de fenage ou de fauchage. Total : 41 jours.

Les veuves ne payaient qu'une demi-redevance pour la guyete, la gerberie et l'avoinerie.

Les messeilleries

C'était la police des champs, assurée à l'origine par le seigneur contre une redevance des sujets. Le village de Suchy ne paie pas cette redevance car c'est la communauté des gens de Suchy qui assure elle-même la police des champs. Cette redevance rapporta, en 1404, 24 sols, 180 bichets combles de blé, 162 bichets combles d'avoine, 12 chapons et 12,5 livres de cire.

Four : en 1404, le four banal rapporte 20 sols, 200 bichets combles de blé.

Moulin : taxe de mouture inconnue.

Mestralie de Suchy : office affermé au plus offrant (40 sols).

Bans et clames : émoluments de justice et amendes. Total : 62 sols.

Tavernage de Belmont : (déjà cité plus haut) 8 pots = 1 coupe de vin par an.

Tabellionnage : dû par le notaire de Belmont. Cette curieuse redevance consiste en 1 épervier par an.

Ruage des marais : taxe (ou amende ?) de 4 deniers payée par toute personne fauchant l'herbe des marais. Total : 10 sols (si l'on a fauché à la faucille, ce droit est réduit de moitié).

Dîme de Belmont : les documents relatifs à cette dîme sont trop rares pour pouvoir la définir. Elle rapporte 432 bichets combles de blé, autant d'avoine et 18 livres de cire.

Dîme du Devens : terrain faisant primitivement partie de la réserve seigneuriale mais annexé par la suite au fief rural avec cette dîme particulière. Total : 40 bichets combles de blé.

Petite dîme de Suchy : 40 bichets combles de blé.

Réserve seigneuriale : Belmont n'étant plus la résidence du seigneur, mais celle d'un châtelain, la réserve seigneuriale ne se justifie plus. Tout au plus, le châtelain, en 1404, a gardé le verger du château, une vigne et un pré. La location des pâturages de l'ex-réserve rapporte 80 sols et la vente du bois mort 32 sols. En 1433, la vigne est louée et rapporte 384 pots de vin.

Ressources des sujets

Comment les paysans se procuraient-ils l'argent nécessaire au paiement de ces redevances ? La culture du blé et l'élevage du bétail étaient la source de leurs revenus. Vaches, veaux, chèvres, moutons et porcs fournissaient les produits laitiers et carnés.

Lors de la conquête bernoise, les habitants durent déclarer le montant de leur fortune. Que pouvaient représenter ces fortunes ? Rappelons, simplement pour donner un ordre de grandeur approximatif, que le florin, en 1550 (date de cette enquête bernoise), a un pouvoir d'achat d'environ 38 francs suisses de 1967. La plus grosse fortune de la seigneurie est celle de Loys Fourney (1600 florins). La fortune moyenne est de 337 florins. Mais cela ne signifie pas grand-chose car les besoins des gens d'alors étaient fort différents de ceux de nos contemporains.

Comparons les fortunes moyennes des possédants. Belmont se situe entre Sainte-Croix (230 florins) et Saint-Saphorin Lavaux (575 florins). Mais 25 chefs de foyer sur 116 étaient sans fortune imposable, soit parce que démunis de tout bien, soit parce que possédant une propriété en indivision déclarée par un autre chef de famille. Voici encore quelques chiffres donnant les fortunes moyennes des possédants.

Yverdon : moyenne 698 florins.

Par quartiers : Ville, 1026 florins ; Faubourg de Gleyres, 452 florins ; Grand-Rue, 595 florins ; Plaine, 520 florins.

Si l'on tient compte de tous les feux et non seulement des possédants, les moyennes s'établissent ainsi :

Belmont : 263 florins ; Sainte-Croix : 212 florins ; Saint-Saphorin Lavaux : 440 florins ; Yverdon Ville : 843 florins ; Yverdon Gleyres : 335 florins ; Yverdon Grand-Rue : 552 florins ; Yverdon Plaine : 311 florins ; Yverdon (tout) : 519 florins.

Ces chiffres fixent les idées et montrent que les gens de Belmont, quoique mieux situés que ceux de Sainte-Croix, étaient cependant moins aisés que ceux de Lavaux ou d'Yverdon.

Le seigneur de Bioley-Magnoux estima ses biens à 21 547 florins, mais hypothéqués de 17 100 florins. Jacques Bachiez, le plus riche marchand d'Yverdon, possédait 10 140 florins. Il semble que l'écart entre gros et petits possédants était moins considérable que de nos jours. L'industrie n'existait pas. La richesse restait essentiellement foncière et son étendue, de ce fait, restait relativement limitée.

* * *

LA VILLE

Avertissement

Les renseignements qui vont suivre sont tirés du livre de Jean-Pierre Baud, « Le plaict général de Lausanne de 1368 » qui est un essai sur l'histoire du droit et des institutions de Lausanne au XIV^e siècle. Lausanne, c'est la Cité qui est sous la domination directe de l'évêque et la ville qui a obtenu, particulièrement au début de ce XIV^e siècle, un certain nombre de libertés. Après quelques notes sur la compétence de divers fonctionnaires, je citerai surtout les coutumes ayant trait au commerce car cela parle davantage à des élèves de 4^e qu'un historique des institutions ou du droit lausannois.

Les fonctionnaires inférieurs

C'est à eux que les Lausannois d'alors ont plus particulièrement affaire.

Le *maire* ou *mayor* est un fonctionnaire révocable exerçant la basse justice sur la ville de Lausanne, la Cité exceptée. Il connaît toute contestation aboutissant à la condamnation d'une somme d'argent. Lorsqu'un procès criminel vient à sa connaissance, il ne peut examiner la question de fond. Il se borne à mettre en prison préventive les parties et transmet toute l'affaire au juge compétent, le bailli. Le maire est juge de première instance, ses jugements sont sujets à recours. Mais il est compétent non seulement pour exécuter ses jugements, mais pour exécuter les jugements rendus par des cours supérieures.

Le *sautier* a des fonctions qui semblent, sur plusieurs points, faire double emploi avec celles du maire. Il exerce aussi la basse justice sur la ville, à l'exception toujours de la Cité, et siège à la Palud. Ses compétences, en matière d'exécution de jugement, sont plus grandes que celles du maire. Il est qualifié pour procéder à l'exécution des sentences de mort ou de mutilation de membre.

Le *sautier* est aussi un fonctionnaire administratif. Il exerce, avec le *métral*, la vérification des poids et mesures et la police du marché de la viande. Le *sautier* a plus spécialement la surveillance de la mouture du blé.

Le *sénéchal* est un fonctionnaire d'un rang un peu supérieur au maire et au *sautier*. C'est le juge de la cité, domaine propre de l'évêque, de certains fonctionnaires, et il surveille les officiers de la monnaie.

Le *métral*, à la différence des précédents, n'est pas un juge. Il fonctionne comme secrétaire du plaict général (assemblée), se charge de répartir les audiences judiciaires lors du plaict et envoie les citations aux plaideurs. Il prélève certains impôts, dont l'impôt sur les fenêtres que doivent les propriétaires des maisons de la rue de Bourg.

Son activité ne se borne pas au plaict général. Avec le *sautier*, il vérifie les poids et mesures. Il exerce la surveillance des étalages de boucheries, perçoit l'amende pour la vente de viande avariée et inspecte le marché aux poissons.

Avec le *bailli* qui préside la Cour séculière, tribunal supérieur possédant la haute justice, nous avons ainsi passé en revue les principaux fonctionnaires lausannois. Le *bailli* a remplacé l'avoué.

Le marché et la foire

Une partie de la population ayant abandonné la culture du sol pour se livrer à l'artisanat pris dans un sens large, il faut faire appel aux paysans des environs qui viennent à la ville pour y vendre leurs produits. Ils n'y apportent pas les légumes comme de nos jours car chaque Lausannois possède un jardin qui entoure sa maison. Mais ils vendent surtout les céréales, le fromage, les fruits et des articles de vannerie qui se fabriquent dans les villages. Les paysans, à leur tour,

achètent aux artisans les instruments aratoires dont ils ont besoin, les meubles, les ustensiles de cuisine, du tissu, des tonneaux. Ainsi s'établit un courant d'échanges que, pour la commodité des transactions, on finit par concentrer sur un certain jour de la semaine, le jour de marché ; à Lausanne, le samedi. C'est alors qu'intervient le seigneur féodal, l'évêque : — il donne sa protection à l'institution que la coutume a fait naître et, en contrepartie, perçoit des « vendes », impôt sur les ventes.

Un des marchés se tient au pied du mur d'enceinte de la Cité, un autre à la Palud et environs, un troisième, le plus important avec le temps, à la rue de Bourg et sur la place à l'est de Saint-François.

Pour protéger cette institution de marché, l'évêque interdit aux consommateurs de s'approvisionner en dehors de ville les jours de marché ; ceux qui y contreviennent sont passibles d'une amende de 3 sols, et l'achat est confisqué.

Les Lausannois bénéficient de certains privilèges. Pour la viande, ils ont un droit de préférence sur les bouchers et les revendeurs. Lorsqu'un de ces commerçants est sur le point d'acheter un bœuf ou un autre animal, et qu'un Lausannois survient au milieu de la transaction, il a le droit d'être préféré au premier acheteur et d'obtenir l'animal au prix offert par le commerçant, sous réserve que cet achat soit destiné à sa consommation personnelle et moyennant un dédommagement de 4 deniers à verser au commerçant privé de son achat.

Il en est de même pour les céréales. Et si le Lausannois peut empêcher la vente conclue par la boulangère, en offrant le même prix, la boulangère, ni aucun autre amateur n'ont le droit d'enlever le blé au Lausannois, même en offrant un prix supérieur, tant que le Lausannois a la main sur le sac ; le marchandage est donc interdit, pour éviter la hausse des prix.

Les paysans profitent de leur présence en ville pour se procurer les produits fabriqués par les artisans. Ils les trouvent exposés sur des étalages que les commerçants de la ville ont le droit d'installer devant leurs boutiques, le samedi seulement, exception faite pour les commerçants de la rue de Bourg qui ont le droit de vendre tous les jours à l'étalage en contrepartie du devoir de conseil qui les oblige de se rendre à la cour de l'évêque aussitôt qu'on les y appelle. Souvent les commerçants installent leurs boutiques des comptoirs fixés au mur de leur maison qu'ils peuvent rabattre la nuit contre ce mur, ou, pour les commerçants qui n'habitent pas la rue de Bourg, les jours sans marché afin de ne pas gêner la circulation.

La foire a lieu une fois par an, à la mi-octobre, à partir du samedi qui suit la Saint-Gall. Elle est annoncée publiquement le samedi précédent et dure trois jours, du samedi au lundi. Elle a une importance relativement minime puisqu'elle est confinée à la rue de Bourg. Le commerce permanent est interrompu pendant la foire et l'évêque peut obliger les marchands de sa juridiction temporelle à venir à la foire de Lausanne. Ces mesures sont destinées, d'une part, à contribuer au succès de la foire et à la prospérité de la ville et, d'autre part, à enrichir la caisse de l'évêque grâce aux péages perçus à l'entrée en ville et aux ventes.

La police du commerce

Le pain. Le meunier est tenu d'aller lui-même chercher le blé au domicile du client pour le porter au moulin et de lui rapporter la farine. Le client peut fabriquer lui-même sa pâte et la donner à cuire au fournier, ou il peut demander au fournier de lui faire la pâte et de la cuire à l'aide des boulangères.

L'établissement du fournier est soumis à quelques règles d'hygiène. Les boulangères qui manipulent la pâte ne doivent pas être sales ou de mauvaises mœurs, ceci afin de pré-

venir les épidémies si redoutables alors. Les ustensiles servant à la préparation du pain doivent être propres. Il ne doit point y avoir de pores dans les maisons des fourniers. L'installation du four est réglementée afin de diminuer le risque d'incendie et le fournier ne doit pas avoir dans ses locaux, sous peine de 3 sols d'amende, du bois pour plus de trois jours. Le salaire du fournier est déterminé. Il est tenu d'aller chercher la farine ou la pâte chez son client et d'y rapporter le pain et de fournir l'eau utilisée pour la fabrication du pain. Pour tout cela, il perçoit trois deniers par coupe de gros pain et quatre deniers par coupe de pain blanc.

La viande. Lorsque les bouchers tuent bouc ou chèvre, ils ne peuvent tuer d'autres animaux pendant tout le jour (odeur). Cette viande ne doit pas être vendue au marché, ni à l'étalage. Cependant le boucher peut l'exposer de telle sorte que le jambon du bouc ou de la chèvre dépasse d'un pan cornu la porte de son établissement. Les bouchers sont tenus à l'honnêteté. Ils ne doivent pas faire passer de la viande de qualité inférieure pour de la bonne viande, ni vendre de la brebis pour du mouton, ni du porc lépreux pour du porc sain. Ils sont tenus de déclarer à l'acheteur de quelle sorte de viande il s'agit et, pour la viande de mauvaise qualité, de la vendre à un prix si élevé que cela doit décourager tout acheteur. Il est interdit de vendre de la viande d'animaux morts de maladie ou d'accident. Interdit encore aux bouchers de souffler entre la chair et la peau de l'animal afin que la peau se détache plus facilement. Enfin, bouchers et tripiers ne doivent pas fondre du suif à l'intérieur de la ville (odeur et risque d'incendie). Toute contravention est passible des 3 sols d'amende.

Le poisson. A Lausanne, le poisson est vendu par les pêcheurs qui amènent eux-même le produit de leur pêche en ville, ou par des revendeurs appelés les cossons.

Les cossons se procurent les poissons directement auprès des pêcheurs du bord du lac. Mais les Lausannois ont le droit d'en faire autant et, tout comme pour la viande et le blé, ils ont un droit de préférence. Interdiction est faite aux cossons d'acheter du poisson aux pêcheurs qui viennent vendre le produit de leur pêche en ville, ceci pour empêcher la hausse des prix causée par la marge que prend le cosson.

En ville, le marché aux poissons se tenait au pied de la cité. Pêcheurs et cossons devaient y demeurer au moins pendant deux heures avant d'aller livrer en ville, ceci afin de faciliter le contrôle de la marchandise par le métral. De plus, les pêcheurs du marché ne pouvaient revendre leur marchandise aux cossons qu'après ces deux heures.

Le vin. A l'auberge, interdit de vendre le vin au-dessus du prix affiché et cette vente se fait en principe au comptant.

Cependant le tavernier peut faire crédit une fois et peut refuser, après, de servir à nouveau du vin au client qui n'a pas réglé cette première dette. Mais si le client débiteur lui remet un gage, le tavernier est tenu de l'accepter et de servir à boire de nouveau. Lorsque plusieurs clients se trouvent ensemble à la même table, celui à qui on a remis le pot de vin commandé doit le payer (pour faciliter le service et éviter des contestations). Si le client fait mine de partir sans payer, le tavernier peut l'obliger à s'acquitter sur-le-champ de son écot. Si le client refuse, le tavernier peut se plaindre auprès du juge compétent qui condamnera le client récalcitrant à payer sa dette et une amende de 3 sols. Si une personne honnête et de bonne réputation s'enivre la nuit au cabaret et refuse de payer, le tavernier ne lui imposera pas de s'acquitter de son écot sur-le-champ, mais la reconduira à son domicile ou à son hôtel en éclairant ses pas hésitants d'une chandelle. Il attendra au lendemain pour se faire payer.

Ajoutons que la vente du vin fait l'objet d'un impôt perçu au profit de la commune de Lausanne.

L'armée

Tous les sujets de l'évêque sont tenus au service militaire pour autant qu'ils soient capables de porter les armes. Cette obligation frappe tout d'abord les vassaux nobles. Mais les bourgeois n'y échappent pas. Comme c'est une obligation onéreuse, car chacun doit subvenir aux frais de son équipement, l'évêque limite le nombre des mobilisables aux roturiers les plus riches, les propriétaires de maison. Mais si c'est nécessaire, on a recours à une levée plus étendue. Le refus de servir est passible d'une amende de 60 sols, amende que l'on trouve déjà sous Charlemagne, et qui est une amende élevée.

Le service principal auquel sont astreints les citoyens est la chevauchée. Mais elle doit être faite pour défendre les intérêts communs de l'Eglise et non pour défendre les intérêts particuliers de l'évêque. Si les bourgeois de Moudon devaient à leur seigneur huit jours de service, ceux de Lausanne ne sont astreints qu'à un jour et une nuit. Mais cette durée peut être prolongée pour autant que l'évêque fournisse dès lors les vivres aux fantassins. Quant aux cavaliers, ils sont entretenus, eux et leur monture, aux frais de l'évêque dès le premier jour de service. Avant de partir au combat, les chevaux sont estimés afin de déterminer le prix que paie le seigneur au cavalier dont le cheval est mort à la guerre.

Si le service militaire est une charge, il peut cependant rapporter. Lorsque les combattants faisaient des prisonniers, ils devaient les livrer à l'évêque qui leur donnait 5 sols par prisonnier. Mais l'équipement et le cheval du prisonnier appartenaient au combattant. Le pillage peut également rapporter quelque chose au combattant. Si un Lausannois est fait prisonnier par l'ennemi, l'évêque doit payer la rançon du captif.

A part la chevauchée, le seigneur a le droit de mobiliser les Lausannois pour assurer un service d'ordre.

Quelques droits de l'évêque sur les commerçants ou artisans

L'évêque a le droit de se procurer gratuitement une partie des vivres. Il peut percevoir chez les bouchers les langues de bœuf ou de vache et les lombes de porc. Les pêcheurs, entre le rocher de Salagnion au large de Saint-Prex et La Salanche à l'est de Saint-Saphorin, sont tenus de faire un coup de filet pour le seigneur lorsque l'un de ses domestiques leur en donne l'ordre. Comme il faut que l'évêque et ses gens se chaus-

sent, trois fois par an, les samedis précédant Noël, Pâques et Pentecôte, l'évêque peut faire prendre une paire de souliers chez les savetiers de la ville. Mais avant que le fonctionnaire chargé de ce prélèvement puisse choisir la paire destinée à l'évêque en la touchant de son bâton, le savetier est autorisé à s'en prélever une pour lui. Chaque maréchal de Lausanne, à l'exception de ceux de la Cité, doit donner une ferrure complète de roussin et chaque « frenier » une paire d'éperons livrables au métral. En contrepartie, l'évêque offre à ces contribuables un repas composé de pain, de vin et d'œufs aux frais du métral qui, en compensation, prélève le dixième du produit de cet impôt. Le seigneur peut également prélever une partie du bois que les marchands amènent à la ville (chauffage). Certains artisans étaient tenus de consacrer, ordinairement, un jour par an pour faire du travail pour l'évêque ; par exemple les tonneliers réparaient les tonneaux du seigneur ; les charretiers, pendant les vendanges, font une « voiturée » pour le seigneur.

F. Aerny.

Principaux ouvrages consultés

La Société féodale, de Marc Bloch.
La Seigneurie de Belmont, d'Olivier Dessemontet.
Le Plaict général de 1368, de Jean-Pierre Baud.
La Maison de Savoie, tome I, de Marie-José.
Histoire du Pays de Vaud, tome II, de R. Paquier.
Histoire des Croisades, tomes I et II, de R. Grousset.
Histoire des Français, tome I, de Pierre Gaxotte.
Histoire générale, tome III, le Moyen Age, de Malet et Isaac.

Almanach Pestalozzi

Le nouvel Almanach Pestalozzi est paru (Editions Payot, Lausanne). Garçons et filles y trouveront, cette année, des renseignements sur les sports typiques de divers pays, un « flash » sur Meta Antenen, la jeune championne suisse, des reportages réalisés dans le monde des animaux et une foule de suggestions pour passer agréablement une journée de pluie, entre copains.

Les esprits les plus curieux, dans les domaines les plus divers, apprendront « tout », aussi bien sur la façon de réaliser une émission radiodiffusée ou sur certaines activités de la police, que sur la manière dont se déroule la journée de X enfants du monde, de la petite Japonaise au petit Africain. Ce volume abondamment illustré leur enseignera en outre comment on s'habille ou comment on construit sa maison, quand on habite le Sahara ou le Grand-Nord. Ils suivront avec intérêt l'évolution des moyens de transport à travers les âges ou les étapes d'une création artistique.

Quant aux jeunes bricoleurs, ils y trouveront leur compte, tout comme les techniciens, chercheurs et philatélistes en herbe.

Sans oublier, bien sûr, le traditionnel concours !

Voilà donc un cadeau de Noël qui ne manquera pas de faire plaisir.

éducateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin: R. HUTIN, Case postale N° 3
1211 Genève 2, Cornavin

Educateur: J.-P. ROCHAT, Direction des écoles
primaires, 1820 Montreux, tél. (021) 62 36 11

Administration, abonnements et annonces :
IMPRIMERIE CORBAZ S. A., 1820, Montreux,
Avenue des Planches 22, tél. (021) 62 47 62
Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel :

SUISSE Fr. 21.- ; ÉTRANGER Fr. 25.-

CINÉMA

A vendre, à prix avantageux, projecteurs de démonstration de l'année. Appareils BELL et HOWELL, KODASCOPE, SIEMENS, MICRON XXV. Occasions uniques ! Tél. (032) 2 84 67, ou écrire au bureau du journal.

pourquoi le nouveau Pelikano a-t-il un tel succès?

Grâce à sa grande plume souple, il permet à l'écolier d'écrire agréablement décontracté. Facilement interchangeable, avec pointes adaptées à tous les degrés, cette plume fait du Pelikano le stylo de la scolarité entière.

Le remplissage à cartouches est la solution idéale pour l'écolier. Cahiers, pupitres et vêtements ne sont plus jamais tachés. La leçon n'est pas troublée par la manipulation d'encriers.

Une cartouche suffit pour remplir tout un cahier. Les emballages pour écoles sont très avantageux.



Le Pelikano ne crache pas car il est muni du régulateur d'encre «thermic».

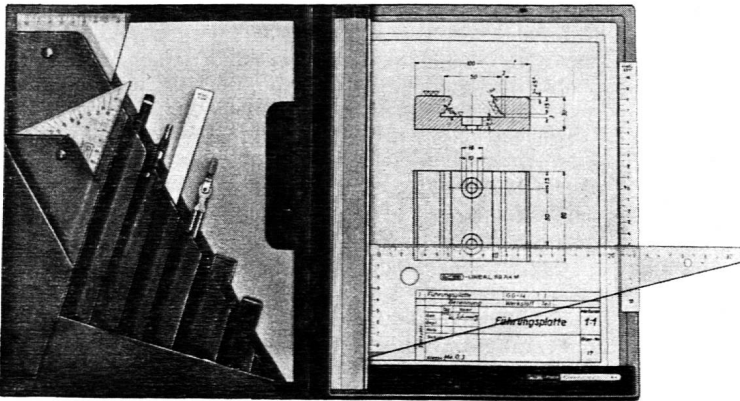
Des rainures adaptées aux doigts facilitent la position correcte de la main.

Un hublot permet de contrôler le niveau de l'encre.

Grâce à la boîte de réparations, le maître remplace facilement, à peu de frais, les pièces détériorées.

Le capuchon, robuste et moderne, est parfaitement étanche. La plume trace donc toujours au premier appel

le *nouveau* Pelikano



Planches



Lorsque la planchette n'existait pas encore, on prenait une règle graduée pour mesurer, le té pour tirer les lignes horizontales, l'équerre pour tirer les verticales.

Maintenant, pour cela, **un seul instrument** suffit, l'équerre spéciale HEBEL, et ce qu'il y a de plus important, c'est que vous pouvez refaire toujours les mêmes opérations d'une façon courante, sans que vous ayez à vous séparer une seule fois de l'équerre. **La main gauche conduit l'équerre et la main droite dessine.** Modèles à partir de Fr. 25.—

Pour informations

WALTER KESSEL S.A. case postale 6903 Lugano

Deux assurances
de bonne compagnie



**Mutuelle
Vaudoise
Accidents**

**Vaudoise
Vie**

La Mutuelle Vaudoise Accidents a passé des contrats de faveur avec la Société pédagogique vaudoise, l'Union du corps enseignant secondaire genevois et l'Union des instituteurs genevois

**Rabais sur
les assurances accidents**

*Documentation historique***Au cœur de la Révolution****Le roi amené à Paris**

L'Assemblée nationale a institué la liberté de la presse : dix, vingt, trente, cinquante journaux surgissent qui, nuit et jour, clament la peur, la méfiance, la rage, l'exaspération qui se glissent ainsi dans des millions de cœurs. Qu'on s'empare des armes des arsenaux et qu'on aille à Versailles prendre le roi et la reine !

Le 5 octobre, l'émeute éclate dans Paris, merveilleusement organisée et réglée à l'avance, très habilement montée puisqu'elle se sert d'une troupe de femmes. Car les meneurs savent bien qu'un homme craintif et sensible comme le roi ne donnera jamais l'ordre de braquer un canon sur des femmes. Donc, qu'on pousse l'excitation au plus haut point en arrêtant pendant deux jours le ravitaillement de Paris en pain, afin qu'éclate la famine.

C'est en effet une jeune femme qui, le matin du 5 octobre, fait irruption dans un corps de garde et s'empare d'un tambour. Une foule de femmes rapidement accourues se massent aussitôt derrière elle, en criant et hurlant qu'elles veulent du pain. C'est l'émeute ; bientôt des hommes déguisés en femmes se mêlent à la multitude et poussent ce flot bouillonnant dans la direction prévue : l'Hôtel de Ville. Une demi-heure plus tard, il est pris d'assaut ; des pistolets, des piques et même des canons sont enlevés, et soudain — qui l'a appelé, qui l'a commandé ? — un chef du nom de Maillard fait une armée de cette masse agitée et désordonnée qu'il incite à marcher sur Versailles, soi-disant pour aller chercher du pain, en réalité pour amener le roi à Paris.

Les femmes à Versailles

Voici que monte, de l'avenue de Paris, une rumeur confuse. Les femmes sont là. Les jupes relevées sur la tête pour se garantir de la pluie battante, masse obscure dans la nuit, elles marchent à grands pas. Elles arrivent trempées jusqu'aux os, affamées et grelottantes, les chaussures pleines de boue. Ces six heures de marche n'ont pas été une partie de plaisir, même si en route on a pris d'assaut les estaminets pour s'y réchauffer un peu l'estomac qui gargouillait. De leurs voix rudes et rauques, elles lancent mille cris et ce qu'elles disent est peu aimable pour la reine. Leur première visite est pour l'Assemblée qui siège depuis le matin. On décide d'envoyer une délégation au château... Les six femmes désignées s'y rendent et des laquais ouvrent poliment les portes à ces modistes, poissardes et nymphes de la rue ; l'étrange délégation est conduite avec tous les honneurs par le grand escalier de marbre où n'ont accès, généralement, que les nobles au sang bleu et sept fois triés sur le volet.

Le bienveillant Louis reçoit ces dames si aimablement que leur porte-parole, une jeune femme, intimidée, se trouve mal. On lui donne des soins, le souverain débonnaire promet aux femmes ravies du pain et tout ce qu'elles veulent et met même ses carrosses à leur disposition pour le retour. Tout a l'air de s'être passé à merveille, mais en bas, excitées par des agents secrets, les manifestantes accueillent leur délégation par des cris de rage, lui reprochant de s'être laissé corrompre. Ce n'est pas pour s'en retourner avec l'estomac vide et de vaines promesses que l'on a marché six heures sous une pluie torrentielle. On ne s'en irait pas sans emmener le roi, la reine et toute la bande à Paris. Les femmes pénètrent carrément dans l'enceinte de l'Assemblée, pour y dormir.

Le retour à Paris, le lendemain

A deux heures de l'après-midi, on ouvre les grilles dorées du château. Une immense calèche trainée par six chevaux sur un pavé raboteux emmène le roi, la reine et toute la famille. Quel tableau que ce retour de Louis XVI et de Marie-Antoinette dans leur capitale... Les gardes nationaux marchent en tête, débraillés et en désordre, bras-dessus, bras-dessous, la pipe à la bouche, riant et chantant, une miche de pain piquée au bout de leurs baïonnettes. Des femmes se tiennent à califourchon sur les canons, ou partagent la selle de dragons complaisants, ou encore vont à pied aux bras des soldats et des ouvriers comme s'ils se rendaient à une fête.

Il dure six heures, ce trajet funèbre de Versailles à Paris. Le long du parcours, il sort des gens de toutes les maisons. Ils font la haie en curieux et silencieusement chacun veut voir l'humiliation du roi et de la reine. Les manifestants montrent leurs proies en criant triomphalement : « Nous ramenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron. C'en est fait maintenant de la famine. » Marie-Antoinette entend tous ces cris de haine et de mépris ; elle se blottit dans le fond de la voiture pour ne rien voir et ne pas être vue.

Le cortège s'arrête devant le château sombre des Tuileries. Depuis Louis XIV, depuis plus de cent ans, la cour n'a plus habité l'ancienne résidence des rois ; les pièces sont désertes, les meubles ont été enlevés, il n'y a ni lits ni chandeliers ; les portes ne ferment pas, l'air froid entre par les vitres brisées. En hâte, on essaie d'improviser des chambres à coucher pour la famille royale. « Tout est bien laid ici maman », dit le dauphin, âgé de quatre ans et demi. « Mon fils, répond la reine, Louis XIV y logeait et s'y trouvait bien ; nous ne devons pas être plus difficile que lui. » Cependant, Louis l'Indifférent s'accommode de son lit improvisé. Il bâille et dit paresseusement aux autres : « Que chacun s'installe comme il peut, moi je suis content. »

Après l'arrestation de Varennes

La famille royale a tenté de s'enfuir. Reconcue et arrêtée à Varennes, elle est ramenée à Paris dans son carrosse.

Le troisième et dernier jour du voyage est le plus épouvantable. Le ciel aussi est pour la nation et contre le roi. Sans pitié, le soleil, du matin au soir, chauffe ce four à quatre roues ; pas un nuage ne met une minute d'ombre sur le carrosse brûlant. Enfin le cortège s'arrête aux portes de Paris, mais comme il faut que l'immense foule, accourue pour assister au retour du roi, y trouve son compte, les souverains ne rentreront pas directement dans leur palais par la porte Saint-Denis ; on leur imposera un énorme détour par les interminables boulevards. Aucun cri ne s'élève sur le trajet en leur honneur, aucune injure non plus ; des affiches livrent au mépris public tous ceux qui salueront le roi et menacent de la bastonnade ceux qui insulteront les prisonniers de la nation.

La fin du voyage, les quelques mètres qui séparent la voiture de l'entrée des Tuileries, est l'instant le plus dangereux. La famille royale est protégée par les députés, mais comme le peuple a besoin de victimes, qu'il veut à tout pris satisfaire sa colère, il tombe sur les trois innocents gardes du corps qui ont prêté main forte à « l'enlèvement » du roi. Ils sont bientôt arrachés de leur siège, et il semble, un instant, que la reine va voir encore des têtes sanglantes tournoyer au bout des piques ; mais la garde intervient et dégage les abords avec ses baïonnettes. Alors seulement on

ouvre la porte du carrosse ; sale et suant à grosses gouttes, le roi, de son pas pesant, descend de voiture le premier, la reine est derrière lui. Aussitôt une rumeur menaçante s'élève contre « l'Autrichienne » qui traverse rapidement, suivie de ses enfants, l'étroit espace qui sépare la voiture de l'entrée du palais : le cruel voyage est terminé !

A l'intérieur, les laquais attendent, solennellement alignés ; la table est mise comme d'habitude ; ... en rentrant chez elle, la famille royale peut croire que tout ce qui vient de se passer n'a été qu'un rêve. Mais en réalité, ces cinq jours ont bien plus ébranlé les fondations de la monarchie que des années de réformes, car des prisonniers ne sont plus des souverains. Le roi est encore descendu d'un degré et la Révolution est montée d'autant.

Le 10 août 1792

L'attaque des Tuileries

La nuit du 9 au 10 août annonce une chaude journée. Pas un nuage au ciel, pas la moindre brise. Les rues sont étrangement désertes, ce qui confirme que quelque chose d'extraordinaire se prépare. La Révolution ne dort pas. Les chefs sont réunis dans les sections, dans les clubs, chez eux ; des messagers silencieux et suspects courent d'un arrondissement à l'autre, porteurs d'ordres.

Mais au palais, on ne dort pas non plus. Depuis longtemps on s'attend à un soulèvement. On sait bien que les Marseillais ne sont pas venus pour rien à Paris, et d'après les dernières nouvelles on peut craindre l'assaut pour le lendemain matin. Les fenêtres sont ouvertes par cette étouffante nuit d'été.

Enfin, à une heure moins le quart du matin — tout le monde se précipite aux fenêtres — une cloche dans un faubourg sonne le tocsin, puis une deuxième, une troisième, une quatrième. Et au loin, tout au loin, on entend un roulement de tambour. Plus de doute, à présent ; l'insurrection se rassemble. Quelques heures encore et on sera fixé. La reine, agitée, court sans cesse à la fenêtre, afin de se rendre compte si la menace se précise. A quatre heures, le soleil se lève sanglant dans un ciel sans nuage. Il va faire chaud.

Au château, toutes les précautions sont prises. Le régiment le plus sûr de la couronne, celui des Suisses, fort de neuf cents hommes, vient d'arriver ; ce sont des hommes durs, résolus, soumis à une discipline de fer et d'une fidélité à toute épreuve. Déjà, depuis six heures du soir, seize bataillons d'élite de la garde nationale et de la cavalerie gardent les Tuileries, les ponts-levis sont baissés, les sentinelles triplées et une douzaine de canons barrent l'entrée du palais de leurs gueules muettes et menaçantes.

Ne sachant ce qu'il doit faire, le roi erre d'une pièce à l'autre, dans sa robe de chambre violette, la perruque de travers, le regard vide, et il attend... La veille encore on a décidé de défendre les Tuileries jusqu'à la dernière goutte de sang, mais, avant que l'ennemi se soit montré, on se remet à hésiter, et cette hésitation vient de Louis XVI. La reine n'arrive presque plus à cacher sa colère devant l'irrésolution de son mari ; elle veut qu'on prenne une décision définitive et engage le roi à passer ses troupes en revue, une dernière fois avant la bataille, et à leur adresser une allocution qui relèvera leur moral. Mais lorsque le roi se risque jusqu'à la grille, où les troupes déjà fraternisent avec le peuple, il entend des cris de révolte ouverte : « A bas le Veto ! à bas le gros cochon ! » Ses partisans et ses ministres l'entourent alors épouvantés et le reconduisent au palais : « Grand Dieu, c'est le Roi qu'on hue ! » crie le ministre de la marine.

Refuge à l'Assemblée nationale

Roederer, le procureur général, a déjà conseillé au roi,

il y a une heure, de se rendre à l'Assemblée nationale et de se mettre sous sa protection. Mais la reine a bondi : « Monsieur, nous avons des forces ici. — Madame, tout Paris marche, l'action est inutile, la résistance impossible. » Marie-Antoinette ne peut plus réprimer son émotion, le sang lui monte au visage, il faut qu'elle se domine pour ne pas éclater devant ces hommes si peu virils. Elle attend donc la décision de l'éternel indécis. Il lève enfin sa lourde tête, regarde Roederer pendant quelques secondes, puis il soupire et dit, heureux de s'être décidé : « Allons ! » Il passe à côté des Suisses à qui l'on oublie de dire s'ils doivent se battre ou non, fend la foule toujours plus dense qui l'injurie ainsi que sa femme et ses derniers fidèles, et quitte sans avoir lutté, sans avoir esquissé la moindre tentative de résistance, le palais qu'ont construit ses aïeux et où jamais plus il ne mettra les pieds.

Comme l'Assemblée veut continuer à délibérer, on donne à la famille royale une pièce si basse qu'on ne peut s'y tenir debout... C'est dans cette cage, où il fait une chaleur étouffante que Louis XVI et Marie-Antoinette devront passer dix-huit heures avec leurs enfants, exposés aux regards compatissants, curieux ou malveillants.

Soudain un frémissement parcourt l'Assemblée. Quelques députés bondissent de leurs sièges et prêtent l'oreille ; par la porte ouverte, on entend des coups de fusil partir des Tuileries ; un bruit sourd, à présent, fait vibrer les fenêtres ; c'est le canon. En entrant dans le palais, les insurgés se sont heurtés aux gardes suisses qui, fidèles au premier ordre de rester sur la défensive, défendent la « cage » vide de la royauté... Alors seulement ce souverain sans tête — bientôt il la perdra réellement — se rappelle son devoir, et il envoie aux Suisses l'ordre d'abandonner la défense du palais... Aussitôt la foule exaspérée envahit le château sans défense ; des têtes royalistes tournoient au bout de piques ; à onze heures seulement, la boucherie est terminée.

Serrée dans sa loge où elle étouffe, la famille royale est obligée d'assister, sans avoir le droit de rien dire, à tout ce qui se passe dans l'Assemblée. Elle voit tout d'abord ses fidèles Suisses, noirs de poudre, ruisselants de sang, se précipiter dans la salle poursuivis par les insurgés victorieux qui cherchent à les arracher à la protection des députés.

... Il y a maintenant quatorze heures que dure la séance. Les cinq personnes entassées dans l'étroite loge n'ont pas dormi pendant cette nuit effroyable. Les enfants épuisés, qui ne comprennent rien à tout cela, se sont assoupis. La sueur coule sur le front du roi et de la reine. A plusieurs reprises, Marie-Antoinette a fait mouiller son mouchoir pour se rafraîchir le visage ; une ou deux fois, elle a bu un verre d'eau glacée que lui a passé une main charitable. Les yeux brûlants, exténuée et terriblement éveillée en même temps, elle regarde fixement cette salle surchauffée où depuis des heures il est question de leur sort. Elle ne touche aucune nourriture, contrairement à Louis XVI qui, sans se soucier du monde, réclame plusieurs fois à manger et fait fonctionner lentement ses lourdes mâchoires avec autant de satisfaction qu'à sa table de Versailles où il était servi dans de la vaisselle d'argent. Même en face du danger l'appétit et le sommeil ne quittent point ce corps si peu royal ; ses paupières pesantes se ferment peu à peu, et au cœur de la lutte qui lui coûte sa couronne, Louis XVI fait un petit somme d'une heure. Marie-Antoinette s'est éloignée de lui et reculée dans l'ombre. En des moments pareils, elle a toujours honte de la faiblesse indigne de son mari, plus préoccupé de son estomac que de son honneur, et qui, même au milieu des pires humiliations, peut se gaver de nourriture et dormir... Et elle s'enfonce toujours plus dans l'obscurité de la loge.

Textes extraits de *Marie-Antoinette*, de Stephan Zweig

La lecture du mois...

Fidèle aux anciens usages, pour mon père, la grande fête, c'était la veillée de Noël. Ce jour-là, les laboureurs déte-
laient de bonne heure ; ma mère leur donnait à chacun, dans
une serviette, une belle galette à l'huile, **une rouelle de
nougat**, une **jointée** de figues sèches, un fromage du trou-
peau, une salade de céleri et une bouteille de vin cuit. Et
qui de-ci, qui de-là, les serveurs s'en allaient, pour « poser
la bûche au feu », dans **leur pays** et dans leur maison. Au
Mas ne demeuraient que les quelques pauvres **hères** qui
n'avaient pas de famille ; et, parfois, des parents, quelque
vieux garçon, par exemple, arrivaient à la nuit, en disant :
— Bonnes fêtes ! Nous venons poser, cousins, la bûche
au feu avec vous autres.

Tous ensemble, nous allions joyeusement chercher la
bûche de Noël, qui, c'était de tradition, devait être un arbre
fruitier. Nous l'apportions dans le Mas, tous à la file, le
plus âgé la tenant d'un bout, moi le dernier-né, de l'autre ;
trois fois, nous lui faisons faire le tour de la cuisine ; puis,
arrivés devant la dalle du foyer, mon père, solennellement,
répandait sur la bûche un verre de vin cuit, en disant :

Allégresse ! Allégresse !

Mes beaux enfants, que Dieu nous comble d'allégresse !

Avec Noël, tout bien vient :

Dieu nous fasse la grâce de voir l'année prochaine,

Et, sinon plus nombreux, puissions-nous n'y être pas moins.

Et, nous écriant tous : « Allégresse ! allégresse ! allé-
gresse ! », on posait l'arbre sur **les landiers** et, dès que
s'élançait le premier jet de flamme :

A la bûche... boute feu !

disait mon père en se signant. Et, tous, nous mettions à
table.

Oh ! la sainte tablée, sainte réellement, avec, tout à l'en-
tour, la famille complète, **pacifique** et heureuse. A la place
du caleil, suspendu à un roseau, qui dans le courant de
l'année, nous éclairait de son lumignon, ce jour-là, sur la
table, trois chandelles brillaient ; et si, parfois, la mèche
tournait **devers** quelqu'un, c'était **de mauvais augure**. A
chaque bout, dans une assiette, verdoyait du blé en herbe,
qu'on avait mis germer dans l'eau le jour de la Sainte-Barbe.
Sur la triple nappe blanche, tour à tour apparaissaient les
plats **sacramentels** : les escargots, qu'avec un long clou cha-
cun tirait de la coquille ; **la morue frite** et **le muge** aux
olives, **le cardon**, **le scolyme**, le céleri à la poivrade, suivis
d'un tas de friandises réservées pour ce jour-là, comme :
fouaces à l'huile, raisins secs, nougat d'amandes, pommes
de paradis ; puis au-dessus de tout, le grand pain **calendal**,
que l'on n'entamait jamais qu'après en avoir donné, reli-
gieusement, un quart au premier pauvre qui passait.

La veillée, en attendant la messe de minuit, était longue,
ce jour-là ; et, longuement, autour du feu, on y parlait des
ancêtres et on **louait** leurs actions.

Frédéric Mistral

« Mémoires et Récits », Guillevin du Livre.

Tu trouveras ci-dessous l'explication des mots soulignés.
Une rouelle : (du latin rota, la roue). Tranche coupée en
rond. Ecris cinq autres dérivés du mot ROUE.

Une jointée : Quantité que les deux mains jointes peuvent
contenir ; à propos, comment appelles-tu le contenu d'une
cuiller ? d'une pelle ? du poing ? d'une brouette ? de deux
doigts ? des bras ?

Leur pays : lieu de naissance.

Un pauvre hère : homme misérable, sans argent. Trouve
au moins quatre homonymes.

Le mas : (mot provençal) maison de campagne, ferme.

Les landiers : gros chenêt de cuisine, en fer.

Boute feu : verbe bouter : mettre, pousser. Explique :
un boute-en-train, un coup de boutoir, un bouton de fleur,
une boutade, bouter le feu.

La famille pacifique : de PAX, PACIS, la paix.

De mauvais augure : chez les Romains, prêtre chargé de
l'interprétation des signes, des présages.

Les plats sacramentels : qui forment l'essence du sacre-
ment (rite religieux). Nous dirions ici : les plats tr...

La morue, **le muge** sont des poissons ; **le cardon**, une
plante voisine de l'artichaut, **le scolyme** une plante ressem-
blant au salsifis, dont on mange les

Le nougat : (mot provençal) est fabriqué avec

Le pain calendal : les calendes étaient le premier jour
du mois, chez les Romains. Explique.

On **louait** leurs actions : décerner des éloges, vanter les
mérites, adresser des

Sinon plus nombreux : si ce n'est plus nombreux, si nous
ne sommes pas plus nombreux

Devers : vers.

Trouve au moins quatre adjectifs pour qualifier cette
fête. Elle est

Questionnaire

- Où se passe ce récit ? (Le vocabulaire employé donne une indication.)
- Une catégorie d'ouvriers du Mas travaille encore à cette saison. Laquelle ? Que peux-tu en conclure ?
- Que font ces ouvriers en cette veille de Noël ? Pourquoi ne restent-ils pas pour participer à ce bon repas ? Le menu ne leur plairait-il pas ?
- Avant de bouter le feu à la bûche, le chef de famille fait un ; lequel ?
- Quelles remarques te suggère l'éclairage ? Qu'en déduis-tu ?
- Etablis la carte du menu. Observe-la bien. Compare avec un menu de Réveillon. Que constates-tu ? Essaie d'expliquer.
- La famille de Mistral était-elle protestante ou catholique ? Quelles expressions du texte le prouvent ?
- Quels sentiments animent les membres de la famille en cette soirée ? (4)
- Cette fête de famille est régie par de nombreuses traditions, religieuses ou familiales. Relève toutes celles que tu pourras trouver.
- Pense à la fête de Noël de cette année, qui approche. Ta famille et toi-même y respecterez-vous des traditions ? Lesquelles ?
- Réfléchis bien. Laquelle des deux fêtes préfères-tu, celle du Noël chez Mistral, ou celle du Noël 1968 ? Pourquoi ?
- Laquelle est la plus conforme à l'esprit du Christ ? Quelle leçon devrions-nous en tirer ?

Le texte et son vocabulaire font l'objet d'un tirage à part. On peut l'obtenir au prix de 10 centimes (dix) la feuille chez Charles Cornaz, instituteur, 1075, Le Chalet-à-Gobet.

**INSTITUTEURS(-TRICES)
PROFESSEURS
DEMANDÉS**

MONTREAL CANADA



LE BUREAU MÉTROPOLITAIN DES ÉCOLES PROTESTANTES DE MONTREAL s'intéresse au recrutement d'instituteurs, institutrices et professeurs pour la prochaine rentrée scolaire de SEPTEMBRE 1968.

Les candidats, qui auront à enseigner le français à des élèves de langue anglaise, doivent remplir les conditions suivantes:

- 1) Posséder une connaissance pratique de l'anglais
- 2) Etre âgé de 25 à 40 ans
- 3) Avoir une formation pédagogique
- 4) Avoir au moins 3 ans d'expérience dans l'enseignement

Des traitements annuels des diplômés de l'université sont basés sur une échelle dont le minimum est de \$5900 et le maximum de \$11,950.

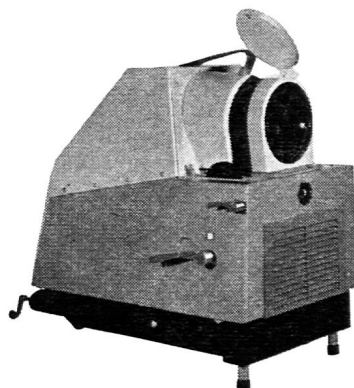
Des délégués du "Protestant School Board" de Montréal se rendront en Europe au début de 1968 pour interviewer les candidats.

Ceux et celles qui désireraient de plus amples renseignements au sujet des traitements et des conditions d'engagement afin de soumettre leur candidature sont priés d'écrire immédiatement PAR AVION au:

Surintendant du Service du Personnel,
Protestant School Board
of Greater Montreal,
6000 avenue Fielding,
Montréal 29, Québec, CANADA.

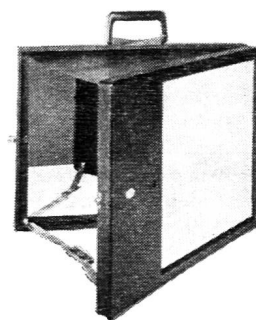


Beseler vous présente ses épiscopos à grand format 25 x 25 cm



Vu-Lyte
1000 watts, 15 kg.
prix pour écoles
Fr. 1790.— à Fr. 2200.—

Projetez vos diapositives en salle claire grâce au



Transpar
format 45 x 45 cm. Fr. 250.—
format 65 x 65 cm. Fr. 500.—

Nos conseillers techniques vous présenteront sans engagement les appareils Porta-Scribe et Vu-Graph, les épiscopos Vu-Lyte, projecteurs à cassettes Technicolor, écrans de projection Da-Lite et Transpar.

Perrot S.A. Bienne

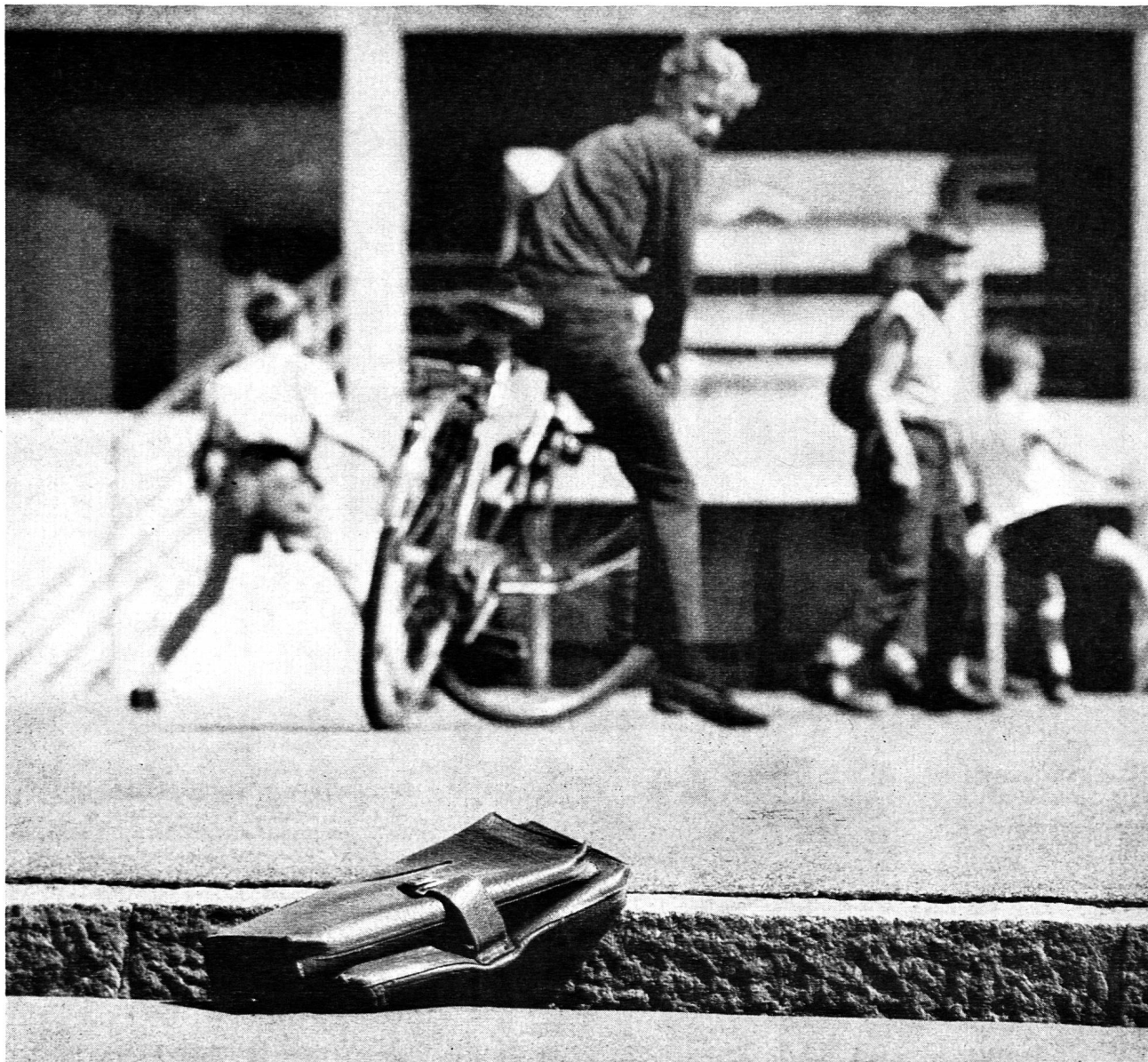
Département Audio-Visuel, rue Neuve 5
Tél. (032) 2 76 22

BON à envoyer à Perrot S. A., case postale, 2501 Bienne

Je désire

- une documentation sur les appareils Audio-Visuel
- une démonstration des appareils Audio-Visuel, sans engagement et sur rendez-vous.

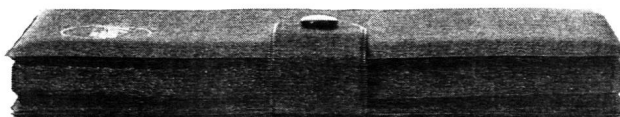
Adresse :



Nouveau! Compas Kern désormais dans un étui d'écolier indestructible

Les compas d'écolier doivent résister à bien des chocs. Parfois les sacs d'école sont lancés à toute volée dans un coin. D'autres atterrissent brutalement sur le bord du trottoir. Pour éviter des dommages aux précieux instruments de dessin, nous avons mis en sûreté quatre assortiments d'écolier dans un élégant étui indestructible en matière synthétique souple et rembourrée. Maintenant les voilà à l'abri!

Les compas Kern sont en vente dans tous les magasins spécialisés.



Kern & Cie S.A.
5001 Aarau
Usines d'optique
et de mécanique
de précision

Veillez m'envoyer à l'intention de mes élèves,
_____ prospectus pour ces nouveaux compas.

Nom _____

Adresse _____



Notre exclusivité

Un CADEAU apprécié

Electrophone TELEFUNKEN TELESTOP R/AS
Fr. 330.—

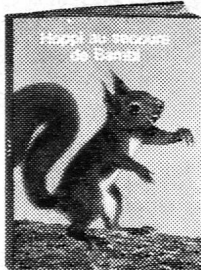
le seul tourne-disques avec commande à distance pour arrêt instantané et retour arrière

Utile principalement pour l'étude des langues, la danse, le chant, etc.

Démonstration sans engagement à

Films-Fixes S.A. Fribourg rue de Romont 20, 2^e

Véra: Livres d'animaux pour enfants

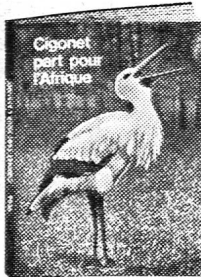


HOPPI
au secours
de Bambi:
une fable d'écureuils
et de chevreuils.



GOUPIL
apprenti
chasseur:
l'hilarante aventure
d'un jeune renard.

De l'histoire naturelle pour l'âge de 7-10 ans



CIGONET
part pour
l'Afrique:
une belle histoire de
la migration des
cigognes.



YANKI, le joyeux
raton laveur de la
forêt canadienne.

Chaque volume 64 pages, 60 photos,
relié en carton plastifié, couverture en
couleurs, prix Fr. 4.90 seulement.

Dans les librairies et les kiosques.

EDITIONS DES DEUX OURS - BERNE

Nouveau!

Skilift de Vers-l'Eglise

Belles pistes.

Grand parking — A 100 m gare ASD.

Arrangements pour groupes.

Possibilité d'organiser des camps.

Tél. (025) 6 41 67 ou 6 42 26.

AURORE

**ECOLE
D'INSTITUTRICES
de jardinières d'enfants**
Fondée en 1926



PRÉPARE aux carrières éducatives
ENSEIGNE pédagogie et psychologie
APPLIQUE les connaissances acquises dans
ses classes enfantines et prépara-
toires.

Dir. Mme et Mlle LOWIS
ex-prof. Ecole normale, diplômées Université

Rue Aurore 1, Lausanne - Téléphone 23 83 77

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
3000 B E R N E

J.A.
1820 Montreux 1